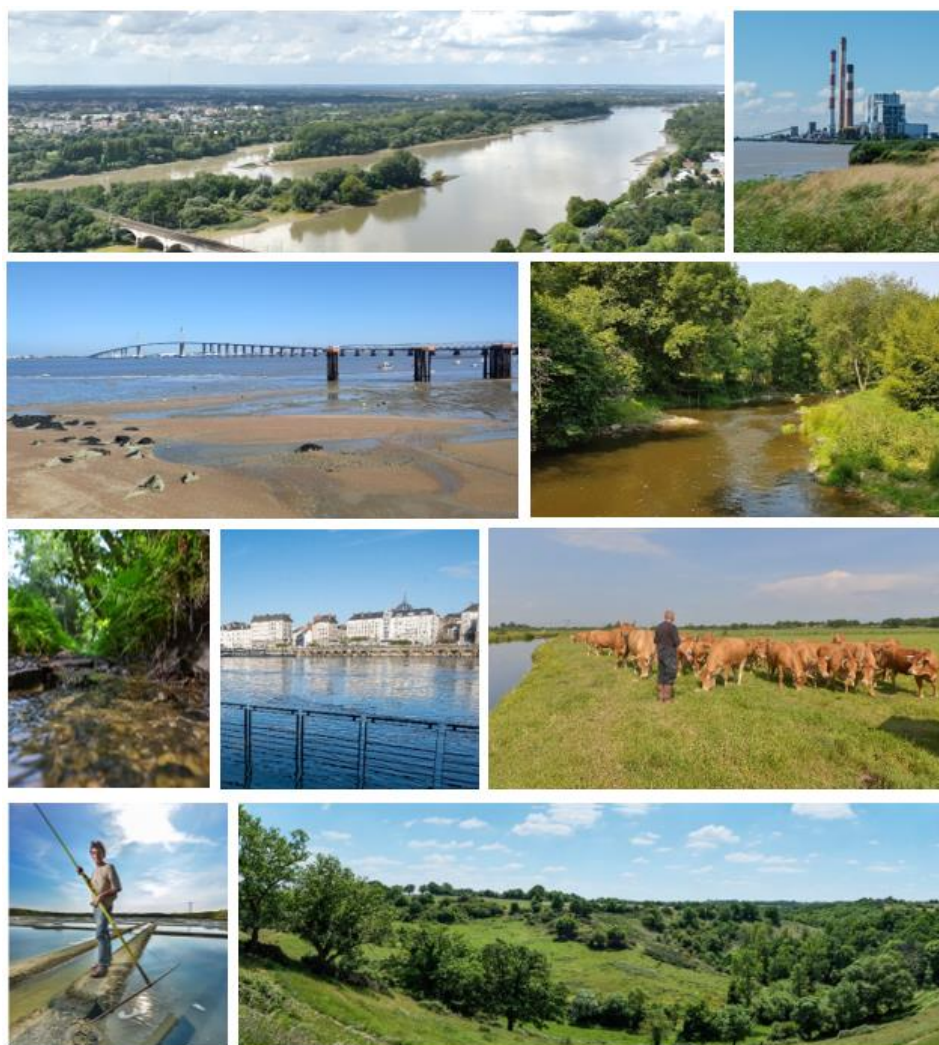


COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ESTUAIRE DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2023



Financé par



ÉDITO

Claude CAUDAL, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire



A l'issue d'un long processus de révision engagé depuis 2015, de concertation et de travaux avec les acteurs locaux, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire a validé avec une large majorité le nouveau SAGE Estuaire de la Loire le 13 décembre 2022. Dès lors et avec le dépôt du projet en préfecture le 11 mai, le SAGE est entré dans une nouvelle phase, celle de l'instruction par les services préfectoraux de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et du Morbihan. Dans ce cadre, des rencontres avec le Secrétaire général se sont organisées autour de l'ambition de la CLE sur la protection des zones humides, en particulier des zones humides de source de cours d'eau et des zones humides inondables. La CLE attend désormais un arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE pour l'année 2024.

En parallèle, les démarches engagées par la CLE se sont poursuivies, notamment l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat en vue d'établir un diagnostic partagé des ressources en eau sur le territoire du SAGE. Pour cela de nombreux temps et rencontres ont été organisés avec les instances de concertation et de validation de l'étude, mais également les techniciens de rivière du territoire dans le cadre de la détermination des débits biologiques. L'étude se poursuivra en 2024 pour une finalisation en 2025.

La CLE a par ailleurs délibéré favorablement sur les nouvelles stratégies et feuilles de route des sous-bassins versant de référence de l'Erdre, de Hâvre-Grée, et de Goulaine-Divatte-Robinets en soulignant la bonne prise en compte des objectifs et des orientations du nouveau SAGE.



SOMMAIRE

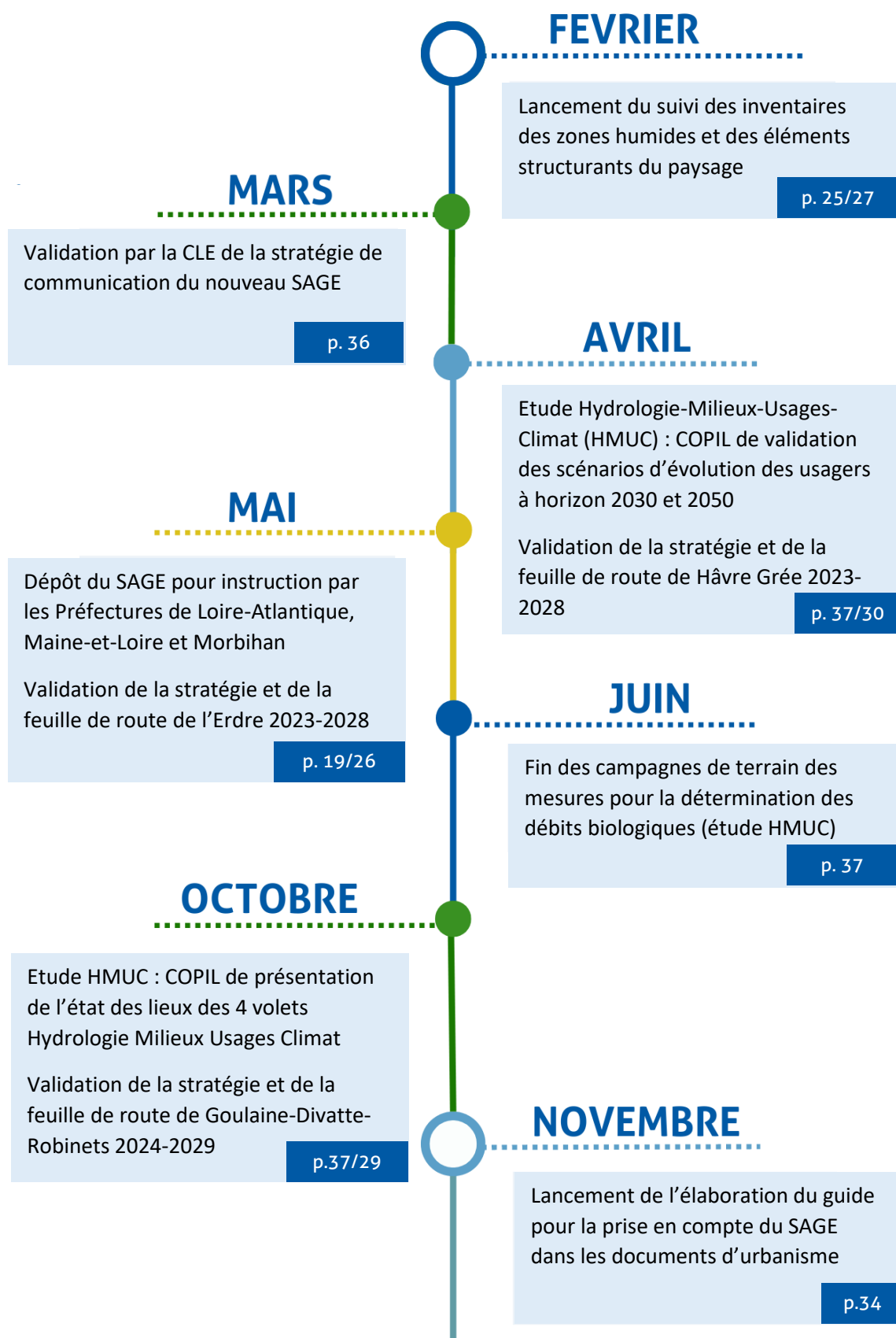
1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).....	7
1.1. Présentation de la CLE.....	7
1.1.1. Le bureau de la CLE.....	10
1.1.2. Comité technique du SAGE	11
1.1.3. Commission de travail.....	11
1.2. Mobilisation des instances de la CLE en 2023	11
1.2.1. Commission locale de l'eau	11
1.2.2. Bureau de la CLE	11
1.2.3. Comité technique du SAGE	11
1.2.4. Commissions de concertation	11
1.3. Structure porteuse et équipe d'animation du SAGE	12
2. LE SAGE	14
2.1. Présentation du SAGE.....	14
2.1.1. Le SAGE en chiffres	14
2.1.2. Historique du SAGE	14
2.1.3. Le territoire du SAGE en images	15
2.1.4. Animation du SAGE	16
2.2. Mise en œuvre du SAGE en vigueur	17
2.2.1. Dossiers transmis à la CLE pour avis.....	17
2.2.2. Les Bureaux de CLE	18
2.3. Poursuite de la révision du SAGE	19
2.3.1. Dépôt des documents du SAGE en préfecture pour instruction et validation	19
2.3.2. Instruction du SAGE	19
2.4. Mise en œuvre du nouveau SAGE.....	21
2.4.1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du SAGE	22
2.4.1.1. Appui à la compréhension du SAGE.....	22
2.4.1.2. Une organisation territoriale spécifique	22
2.4.1.3. Accompagnement des acteurs	22
2.4.1.3.1. Accompagner les porteurs de programmes opérationnels.....	22
2.4.1.3.2. Le développement d'outils mutualisés	32
2.4.1.3.2.1. Elaboration de modèles de cahier des charges	32
2.4.1.3.2.2. SYSMA	32
2.4.1.3.3. Le SAGE dans les documents d'urbanisme	34
2.4.1.4. Communication et sensibilisation sur les enjeux du SAGE.....	36
2.4.2. Améliorer la connaissance pour mieux cibler les actions	37
2.4.2.1. Poursuite de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC).....	37



2.4.2.2. Etude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet.....	38
2.4.2.3. Accompagnement à la mise en place de stations de suivi hydrométriques.....	39
2.4.2.4. Etat des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE.....	39
2.4.2.5. Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais	40
2.4.3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE.....	41
2.4.3.1. Centralisation des données de l'eau	41
2.4.3.2. Évaluation du nouveau SAGE – Tableau de bord	42
2.4.3.3. Observatoire	43
2.5. Suivi des projets du territoire	44



Les temps forts de 2023



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

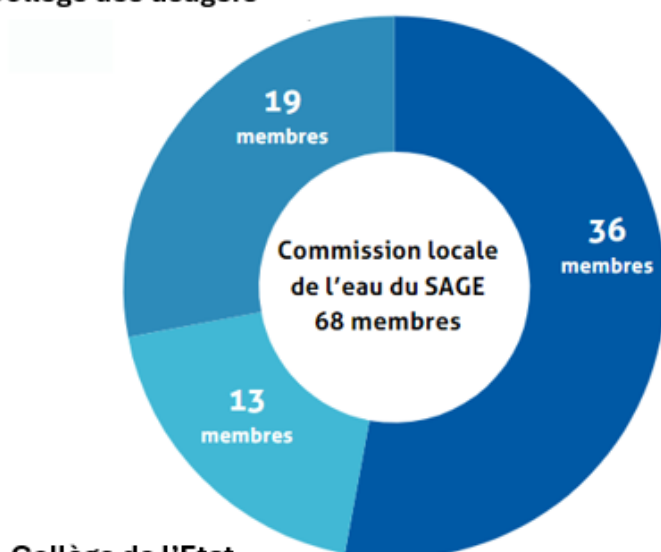
La Commission locale de l'eau est le « parlement local de l'eau » sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Elle est l'instance de concertation des acteurs d territoire. Elle a pour rôle d'élaborer, de suivre et de réviser le SAGE. Elle est composée de 68 membres répartis en 3 collèges (représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, représentants des usagers, représentants de l'État et de ses établissements publics).

1.1. PRESENTATION DE LA CLE

1.1.1 Composition de la CLE

La Commission locale de l'eau est composée de 68 membres, répartis en trois collèges.

Collège des usagers



Collège des collectivités territoriales

Collège de l'Etat

1.1.2 Présidence

Président

Claude CAUDAL

Pornic Agglo Pays de Retz



1^{er} Vice-président

Jean-Sébastien GUITTON

Nantes Métropole



2^e Vice-président

Éric PROVOST

Saint-Nazaire Agglo-CARENE



1.1.3 Membres de la CLE par collège

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements au 31/12/2023 (36 membres)

STRUCTURES REPRESENTÉES	MEMBRES
Conseil régional des Pays de la Loire	Philippe HENRY
Conseil régional de Bretagne	Simon UZENAT
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER
Conseil départemental du Maine-et-Loire	Aline BRAY
Conseil départemental du Morbihan	Alain GUIHARD
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST
Parc Naturel Régional de la Brière	Olivier DEMARTY
Nantes Métropole	Robin SALECROIX
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
CARENE	Éric PROVOST
CARENE	François CHENEAU
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Rémy ORHON
CAP Atlantique	Annabelle GARAND
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
Communauté de Communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU
Communauté de Communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	Laetitia PELTIER
Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois	Philippe JOUNY
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Communauté de Communes Mayenne Communauté	Yannick BENOIST
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL
Atlantic'eau	Jean-Luc GREGOIRE
Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE
Syndicat Mixte du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY
Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY
Syndicat Mixte Loire Aval	Thierry COIGNET
Syndicat Mixte Evre-Thau-Saint-Denis	Michel PAGEAU



Collège des représentants des usagers au 31/12/2023 (19 membres)

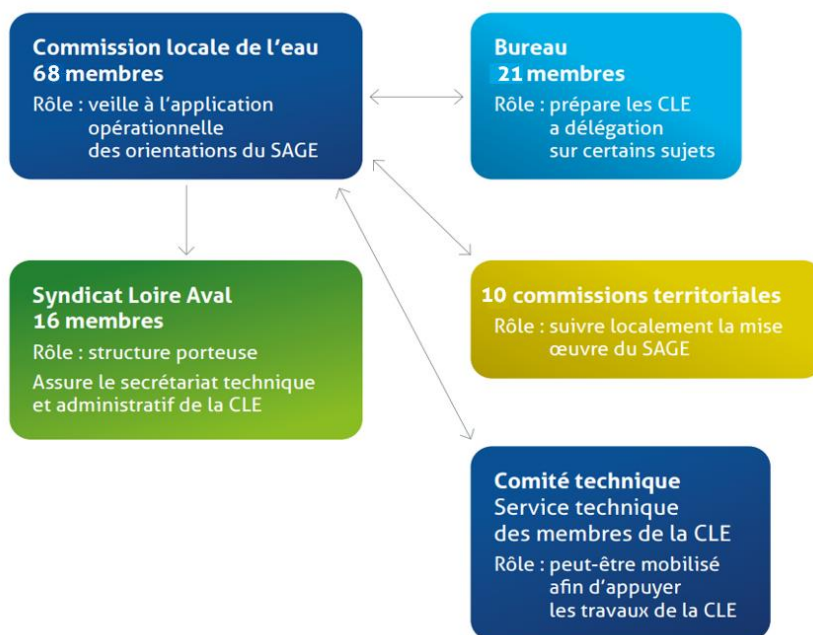
STRUCTURES REPRESENTÉES
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire
Fédération des Groupements Maraîchers Nantais
Syndicat des vignerons indépendants nantais
Comité régional des pêches et des élevages marins
Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique
Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Ligue de Protection des Oiseaux
Bretagne Vivante
France Nature Environnement Pays de la Loire
Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie
UFC Que Choisir
Union régionale des industries de carrières et matériaux
Association des industriels Loire Estuaire
Union Maritime Nantes Ports
Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics au 31/12/2023 (13 membres)

STRUCTURES REPRESENTÉES
Préfecture de la région Centre-Val-de-Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Préfecture du Maine-et-Loire
Voies navigables de France
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Office Français de la Biodiversité
Conservatoire du littoral
IFREMER
DREAL des Pays de la Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne
DDTM de Loire-Atlantique
DDT du Maine-et-Loire



1.1.1 Les instances de la CLE



1.1.1. Le bureau de la CLE

En 2023, le Bureau de la CLE est composé de 21 membres, répartis au sein des 3 collèges de la CLE.

COLLÈGES	STRUCTURES REPRÉSENTÉES	MEMBRES
Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (11 membres)	Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL-Président de la CLE
	Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
	CARENE	Éric PROVOST
	Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
	Région des Pays de la Loire	Philippe HENRY
	CAP Atlantique	Annabelle GARAND
	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
	Syndicat Loire Aval	Thierry COIGNET
	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
	Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
	COMPA	Rémy ORHON
Collège des usagers (6 membres)	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	
	Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire	
	Ligue pour la protection des oiseaux	
	Bretagne Vivante	
	UFC Que Choisir	
	Association des industriels de Loire Estuaire	
Collège de l'État et de ses établissements publics (4 membres)	DREAL Pays de la Loire	
	DDTM de Loire-Atlantique	
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	

Le Bureau de la CLE assiste le Président dans ses fonctions, et notamment dans la préparation des séances plénières de la CLE. Il est présidé par le Président de la CLE.

Le Bureau est notamment chargé du suivi de la procédure de révision et de la mise en œuvre du nouveau SAGE, ainsi que de la communication sur le SAGE.

Le Bureau a reçu délégation de la CLE pour répondre aux demandes d'avis sur les dossiers et projets du territoire (dossiers d'autorisation environnementale, projets de contrats territoriaux eau, etc.), à l'exception des projets stratégiques qui sont présentés et votés par la CLE, sur décision du Président après consultation des membres du Bureau.

1.1.2. Comité technique du SAGE

Un comité technique, composé des services techniques des membres de la CLE, peut être mobilisé par le Président de la CLE sur des projets ou thématiques précises afin d'appuyer les travaux de la CLE. La réunion est alors présidée par le Président de la CLE ou un Vice-Président.

1.1.3. Commission de travail

Des commissions de travail, notamment thématiques, peuvent être constituées, à l'initiative du Président, pour accompagner les réflexions de la CLE dans ses travaux. Leur composition est arrêtée par le Président après avis du bureau. Les commissions peuvent être élargies à des personnes extérieures à la CLE dans le but de concerter largement et de faire remonter l'information vers les membres de la CLE.

1.2. MOBILISATION DES INSTANCES DE LA CLE EN 2023

1.2.1. Commission locale de l'eau

En 2023, la CLE s'est réunie à deux reprises :

- Le 30 mars avec pour ordre du jour l'avis sur le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'unité de méthanisation METHA HERBAUGES sur la commune de Corcoué-sur-Logne et la validation de la stratégie de communication du nouveau SAGE.
- Le 5 décembre avec pour ordre du jour la présentation du Document stratégique de façade Nord-Atlantique Manche Ouest, un point d'avancement sur l'instruction du nouveau SAGE et la validation du rapport d'activités de la CLE 2022.

1.2.2. Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni à 11 reprises pour émettre des avis sur des dossiers d'autorisation environnementale et des contrats territoriaux eau. Le bureau s'est également réuni pour préparer la stratégie de communication du nouveau SAGE et le tableau de bord, et engager le début de la mise en œuvre du nouveau SAGE. (cf. 2.2.2 L'animation des bureaux de la CLE).



1.2.3. Comité technique du SAGE

Le comité technique du SAGE ne s'est pas réuni en 2023.

1.2.4. Commissions de concertation

Les commissions de concertation ne se sont pas réunies en 2023.



1.3. STRUCTURE PORTEUSE ET EQUIPE D'ANIMATION DU SAGE

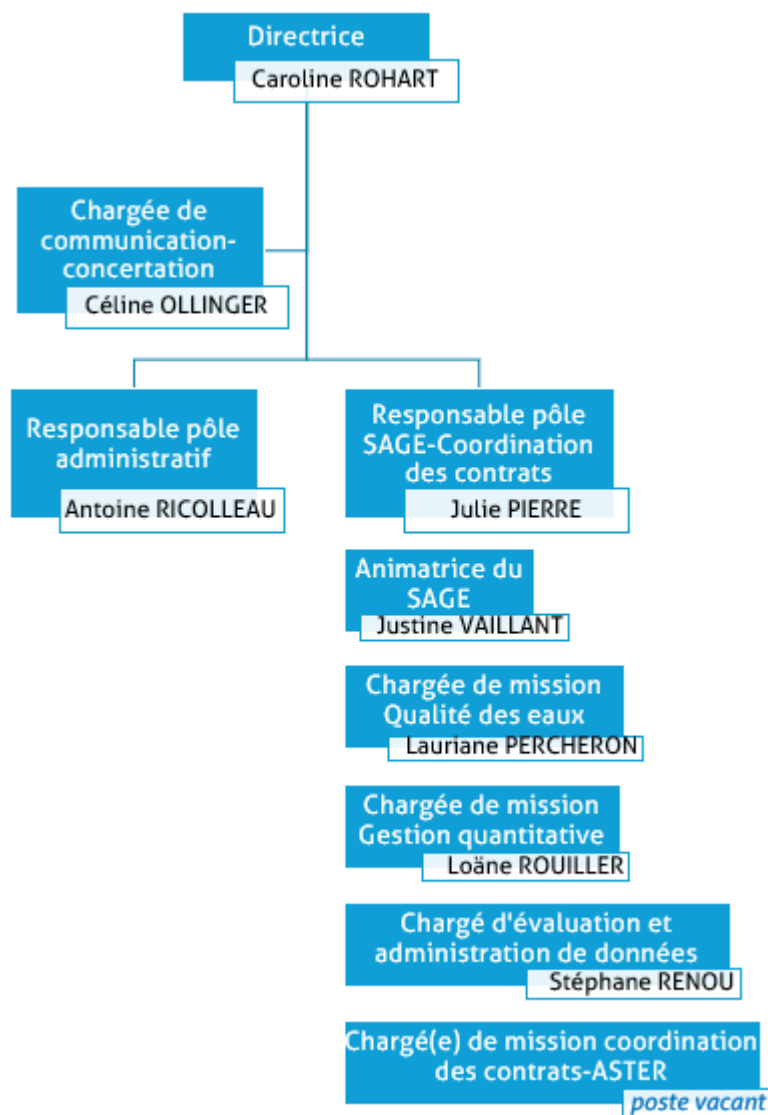


Le syndicat Loire Aval (SYLOA) se compose de 16 membres, 15 EPCI-fp et le Département de Loire-Atlantique. Il a été désigné comme structure porteuse du [SAGE Estuaire de la Loire](#).

À ce titre, il met à disposition de la CLE les moyens humains et financiers afin d'assurer la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE. Il porte ainsi le secrétariat technique et administratif pour le compte de la CLE. Il

accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les thématiques du SAGE Estuaire de la Loire, etc.

En 2023, la composition de l'équipe d'animation du SAGE était la suivante :



Plusieurs phases de recrutement ont eu lieu en fin d'année 2023 (remplacement et création de nouveau poste dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau SAGE).

Ainsi, dès janvier 2024, les réflexions à mener sur l'enjeu « Estuaire » débiteront avec le recrutement de Coralie DARGOUGE en tant qu'animatrice dédiée à cette thématique.

Le poste de responsable administratif sera quant à lui occupé par Florian HASCÖET.

Enfin, à partir du 1^{er} février 2024 Ronan CREED rejoindra l'équipe sur le poste de chargé de mission milieux aquatiques-ASTER, vacant depuis novembre 2022.



FAITS MARQUANTS 2023

- Dépôt du nouveau SAGE en Préfecture pour instruction (p. 19)
- Lancement de l'élaboration du guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme (p. 34)
- Validation par la CLE de la stratégie de communication du nouveau SAGE (p. 36)
- Validation par la CLE de la stratégie des contrats territoriaux eau Erdre, Hâvre Grée et Goulaine-Divatte-Robinets (p. 24)



2. LE SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement) sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau, qui délègue certains travaux à son Bureau.

2.1. PRESENTATION DU SAGE

2.1.1. Le SAGE en chiffres



Un périmètre qui couvre **3855 km²**



9 sous-bassins versants

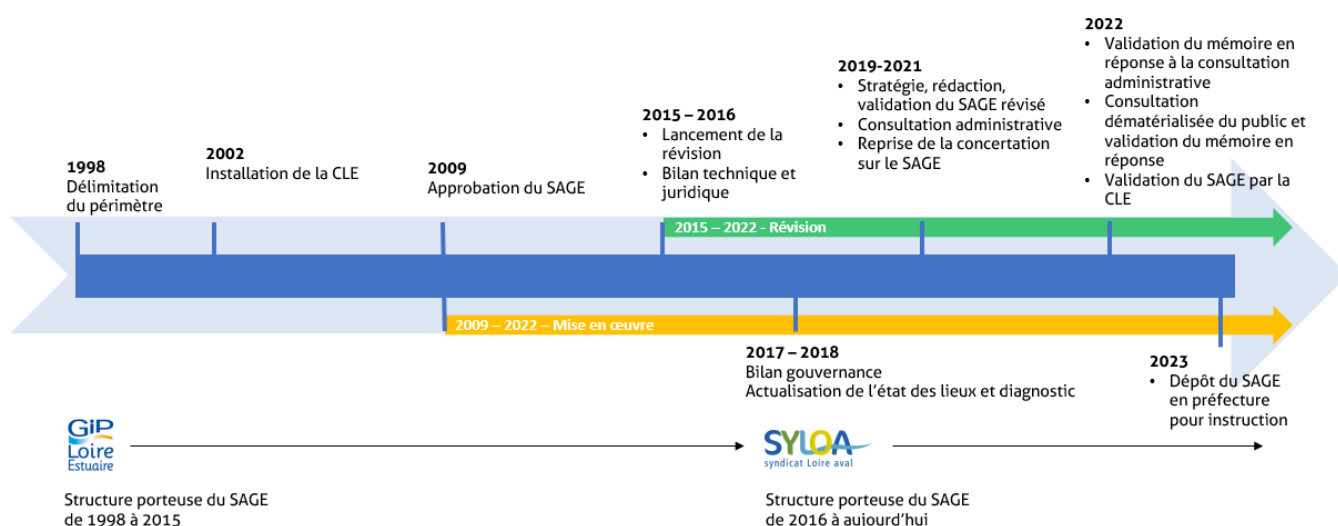


639,2 km² de zones humides et marais



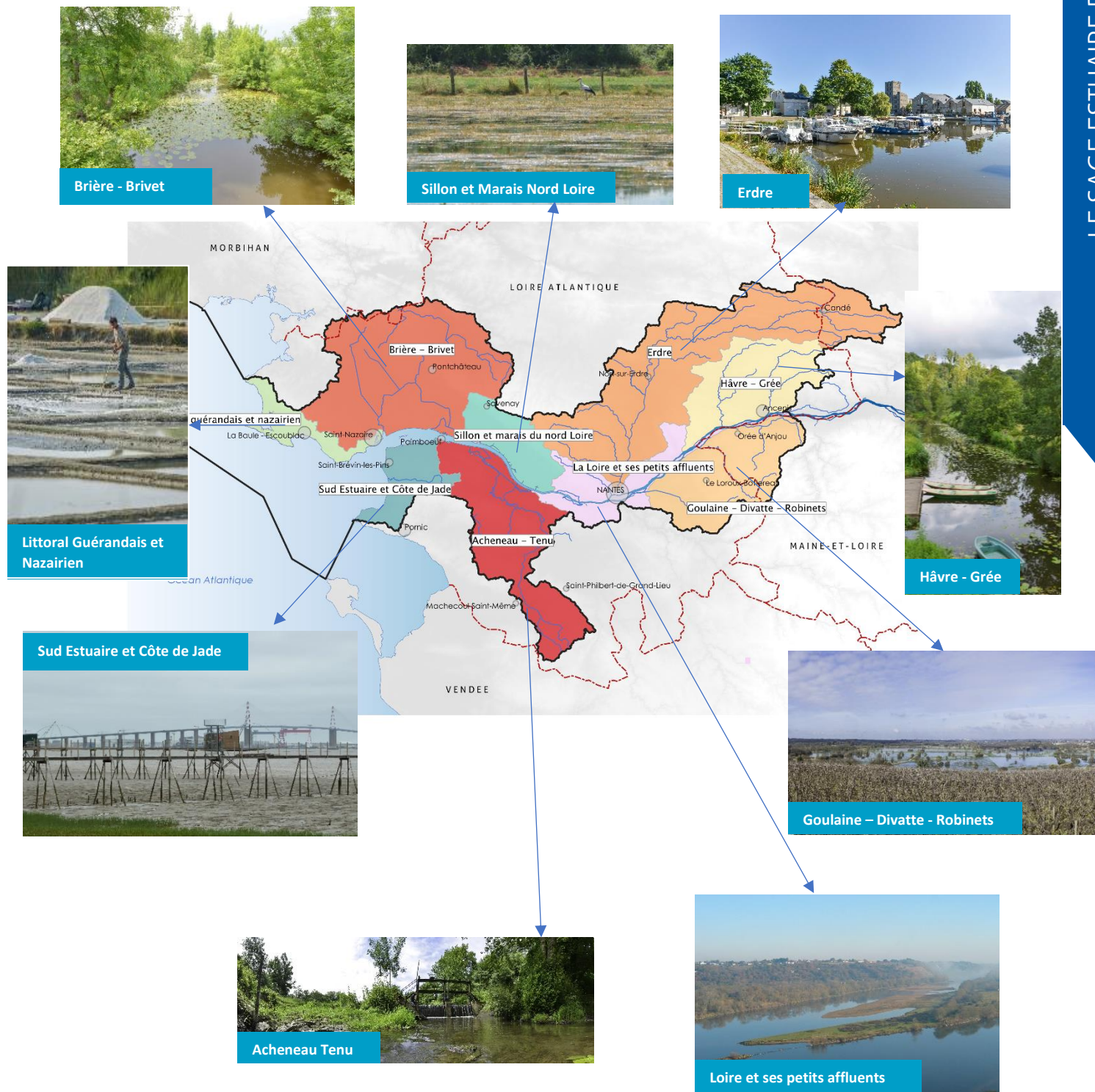
Un estuaire long* de **95 km**
(3e de France après ceux de la Seine et de la Gironde) *Influence de la marée

2.1.2. Historique du SAGE



2.1.3. Le territoire du SAGE en images

La CLE intervient sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire qui s'étend sur 3 855 km². Il est constitué de 9 sous-bassins versants de référence principalement situés dans le Département de Loire-Atlantique. Il intègre également une partie en Maine-et-Loire et à la marge quelques communes du Morbihan, en amont du bassin du Brivet.

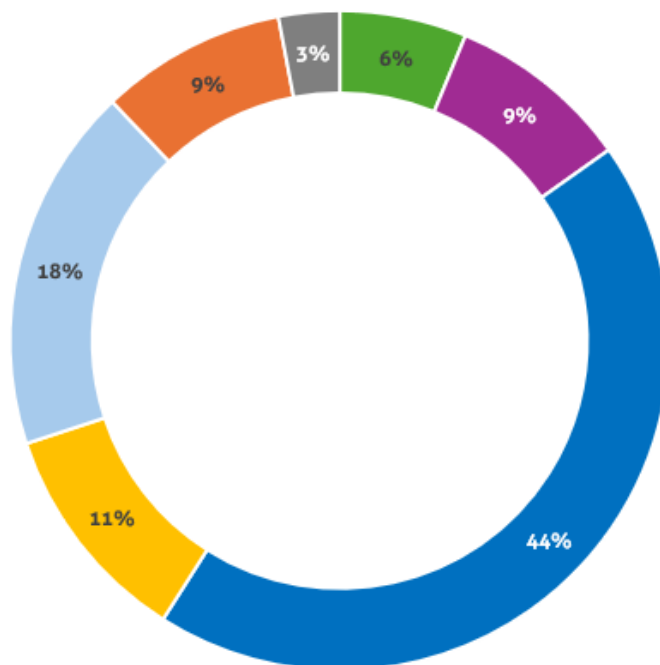


2.1.4. Animation du SAGE

L'activité de l'équipe d'animation a été répartie en 2023 entre différentes missions :

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE L'EQUIPE TECHNIQUE D'ANIMATION DU SAGE EN 2023

- Instruction dossiers réglementaires (DAE, contrats,...)
- Révision du SAGE
- Mise en œuvre du nouveau SAGE (Animation générale, études (ex. HMUC), accompagnement technique (CCTP type, outils,...), etc.)
- Communication sensibilisation
- Réunions (instances SAGE + réunions en lien avec SAGE-Coordination des contrats)
- Données SIG - Tableau de bord du SAGE
- Divers



L'équipe technique et le secrétariat de la CLE représente 5,6 ETP au SYLOA dont 5 ETP sont financés à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représentant environ 230 000 € d'aides.

La Région Pays de la Loire apporte un soutien financier de 16 000 € pour l'animation du SAGE.

2.2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE EN VIGUEUR

2.2.1. Dossiers transmis à la CLE pour avis

Les projets d'aménagements du territoire (routes, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État (DREAL ou DDT(M)) pour instruction.

Dossiers d'autorisation environnementale

La CLE est consultée par le service instructeur pour émettre un avis sur les dossiers d'autorisation environnementale au regard des documents du SAGE en vigueur. Elle dispose de 45 jours pour transmettre son avis (30 jours pour les compléments aux dossiers). Pour plus de réactivité, la CLE a délégué cette mission à son Bureau qui émet un avis et demande des compléments éventuels au dossier.

En 2023, 9 dossiers d'autorisation environnementale ont été étudiés. Trois d'entre eux ayant reçu un avis défavorable du Bureau de la CLE lors d'un premier passage, ils ont été réétudiés après apport de compléments par le pétitionnaire.

Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Implantation d'une usine de méthanisation – <i>Saint-Herblain</i> (deux passages en bureau de la CLE en 2023)	Biométhane des Bords de Loire (CBBDL)	Défavorable
Projet d'unité de méthanisation « Métha-Herbauges » – <i>Corcoué-sur-Logne</i>	Métha-Herbauges	Défavorable
Renouvellement et extension du droit d'exploiter de la sablière du Grand Coiscault - <i>Vallons de l'Erdre</i> (deux passages en bureau de la CLE en 2023)	Société des dragages d'Ancenis	Défavorable
Projet d'aménagement urbain de la ZAC du Bas-Chantenay – <i>Nantes</i>	Nantes Métropole Aménagement	Favorable
Implantation d'un nouveau centre d'incendie et de secours pour le SDIS 44 dans la ZAC Montagne Plus – <i>La Montagne</i> (deuxième présentation après 2022)	Loire-Atlantique Développement-SELA	Favorable
Projet de ZAC Nantes Nord – <i>Nantes</i>	Loire Océan Métropole Aménagement	Favorable
Projet ECOCOMBUST 2 – Usine de production de black pellets – <i>Cordemais</i>	Paprec Energy From Waste	Défavorable avec demande de compléments
Réaménagement du centre commercial de Paridis – <i>Nantes</i>	Chartier / Phalsbourg / Nantes métropole	Défavorable avec demande de compléments
Projet d'aménagement de la zone d'activité de Belle Etoile Nord – <i>Carquefou</i>	Loire Océan Développement	Favorable

Contrats

Le Bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats et leurs avenants. En 2023, cinq contrats ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Contrat territorial Eau 2023-2025 – Brière Brivet (reprogrammation)	Favorable
Contrat territorial Eau 2023-2025 – Sillon et Marais Nord Loire (reprogrammation)	Favorable
Contrat territorial Eau 2023-2025 – Erdre (nouvelle stratégie et feuille de route)	Favorable
Contrat territorial Eau 2023-2025 – Hâvre Grée (nouvelle stratégie et feuille de route)	Favorable



Les décisions du Bureau sont adressées au service instructeur ou à la structure porteuse du contrat par courrier signé du Président de la CLE et mises en ligne sur le [site internet du SAGE](#).

Chiffres clés

16 avis rendus par la CLE sur des dossiers d'autorisation et de déclaration environnementale, contrats et programmations

Un important travail de préparation

Avant la présentation aux membres du Bureau de la CLE, les dossiers, les contrats et les programmations sont analysés par l'équipe d'animation du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT(M)) pendant la phase d'instruction ou les maîtres d'ouvrage en amont du dépôt du projet.

La CLE recommande aux pétitionnaires de prendre attache de l'équipe d'animation du SAGE dès la conception de leur projet afin de bien prendre en compte les objectifs du SAGE et ainsi faciliter l'instruction des dossiers.

2.2.2. Les Bureaux de CLE

En 2023, onze réunions du Bureau de la CLE ont été organisées.

Lors de ces réunions, l'équipe d'animation du SAGE présente aux membres du Bureau de la CLE une analyse des dossiers d'autorisation au regard du SAGE. Ces présentations amènent les membres du Bureau de la CLE à débattre sur les projets puis à formuler une demande de compléments ou un avis. En 2023, 16 avis ont été rendus, dont deux dans le cadre de consultations dématérialisées.

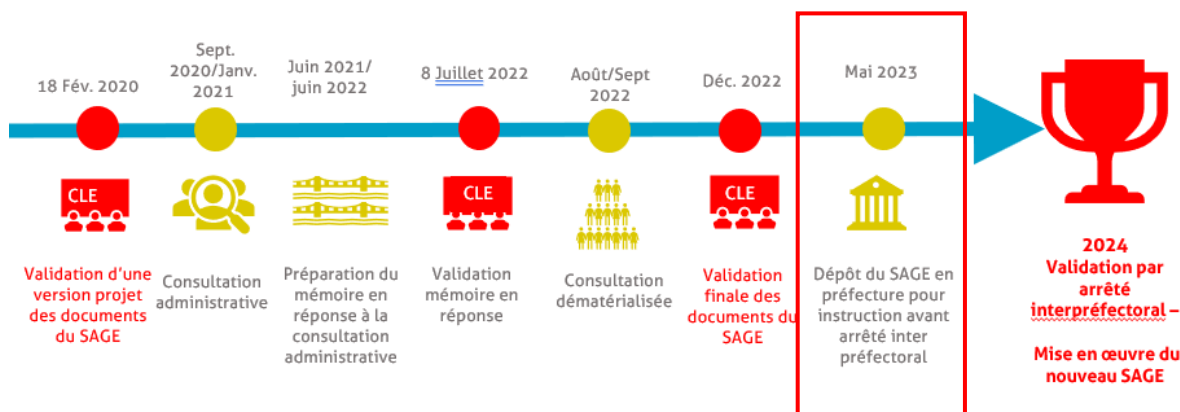
Également, le bureau de la CLE a participé à deux consultations du public sur les projets suivants :

- Projet d'arrêté cadre portant sur les limitations et les interdictions de prélèvement dans les cours d'eau, les nappes et sur le réseau d'eau potable du département de la Loire-Atlantique
 - PAR Nitrates
- Enfin, et de manière régulière, l'équipe d'animation du SAGE est intervenue pour présenter l'avancement de la mise en œuvre du nouveau SAGE (guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, état des lieux des suivis qualité de l'eau, avancement des profils de vulnérabilité, déploiement de SYSMA, construction du tableau de bord du nouveau SAGE, mise en œuvre du plan de communication, etc.).

2.3. POURSUITE DE LA REVISION DU SAGE

En 2023, le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE assurant le secrétariat administratif, technique et l'animation de la CLE, a poursuivi l'accompagnement de la révision du SAGE lancée en 2015 par la CLE.

Révision du SAGE, où en sommes-nous en 2023 ?



2.3.1. Dépôt des documents du SAGE en préfecture pour instruction et validation

Avec 38 votes pour, 1 abstention et 7 votes contre, la CLE a validé le nouveau SAGE le 13 décembre 2022, en prenant en compte les modifications apportées à la suite des consultations administrative et dématérialisée du public. Par la suite, en préparation du dépôt du SAGE pour instruction, l'équipe d'animation a procédé aux modifications sur la version mise en page, avec l'appui d'un prestataire graphiste.

Le 11 mai 2023, les documents constitutifs du SAGE ont été déposés à la préfecture de Loire-Atlantique en trois exemplaires. Les préfectures de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et du Morbihan ont ainsi été destinataires du rapport de présentation, du PAGD, du règlement, et du rapport d'évaluation environnementale pour instruction, dans l'objectif d'aboutir à la signature d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, engageant ainsi sa mise en œuvre.

L'instruction du SAGE doit aboutir à sa validation par arrêté inter-préfectoral. Dans le cas de modifications des textes apportées par les Préfets concernés, la CLE disposera d'un délai de réponse de 2 mois avant la publication de l'arrêté préfectoral.

2.3.2. Instruction du SAGE

Pour ce nouveau SAGE, la CLE a fait le choix d'inscrire une ambition forte sur la protection des zones humides, et plus spécifiquement des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau, dont les zones humides de source de cours d'eau et les zones humides inondables. Cette ambition est traduite au sein de la règle 2, et des dispositions M2-2, M2-3 et M2-4.

L'instruction des documents du SAGE a donné lieu à plusieurs échanges avec les services de l'État sur les impacts de la règle 2 et des dispositions précitées, liées à la protection des zones humides.

Le Président de la CLE est ainsi allé à la rencontre du Secrétaire général de la Préfecture de Loire-Atlantique le 25 mai 2023. A la suite de ce premier rendez-vous, le Secrétaire général a sollicité la rédaction d'une note simple faisant état de l'analyse des effets et des impacts de la nouvelle rédaction du SAGE par la CLE, et plus spécifiquement du dispositif de protection des zones humides, sur les opérations d'aménagement du territoire. Les équipes du SYLOA ont produit et diffusé cette note en septembre 2023, en prévision d'une seconde rencontre avec le Secrétaire général organisée le 18 septembre 2023.

Dans le cadre de ce second rendez-vous, les débats se sont concentrés sur la protection stricte des zones humides de cours d'eau et sur la protection des zones humides inondables. Le Secrétaire général a souhaité que soient précisées les superficies de zones humides inondables et la méthodologie de

détermination des zones humides de source de cours d'eau, avec l'appui de l'Office français de la biodiversité. L'équipe d'animation a alors complété la note en mentionnant la superficie de zones humides inondables (8,4% du périmètre du SAGE – 0,11% en zones urbanisées ou à urbaniser) permettant de transmettre une note finalisée à la Préfecture le 30 octobre 2023.

De son côté, le 2 novembre 2023, le Président de la CLE a informé par courrier, l'ensemble des membres de la CLE, sur l'avancement de l'instruction du nouveau SAGE.

A ce jour, le SAGE est toujours en phase d'instruction par les services préfectoraux de Loire-Atlantique.

En savoir plus

Retrouvez le projet de SAGE révisé sur notre site Internet rubrique SAGE > SAGE Estuaire de la Loire > Révision du SAGE > Documents validés



2.4. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE

Pour permettre de répondre aux nombreux objectifs que la CLE s'est fixée pour ces prochaines années et pour se donner les moyens d'atteindre le bon état des masses d'eau du territoire, certaines actions identifiées dans le nouveau SAGE sont déjà entreprises :

- Le lancement d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat sur le périmètre du SAGE ;
- La réalisation de cahiers des charges types ;
- La construction d'une stratégie de communication ;
- La préparation d'un tableau de bord
- Etc.



2.4.1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du SAGE

2.4.1.1. Appui à la compréhension du SAGE

Dans le cadre de la consultation administrative sur le projet de SAGE révisé, la DDTM 44 a sollicité la rédaction de fiches d'aide à la lecture du SAGE. Ces fiches seront à destination des pétitionnaires, maître d'ouvrage de projets d'aménagement sur le périmètre. Elles permettront une lecture détaillée et précise du SAGE pour faciliter sa prise en compte dans les dossiers.

Sur ce dossier, l'équipe d'animation a engagé les premières réflexions début 2023. Deux temps de discussions avec les services instructeurs de la DDTM 44 ont été organisés, le 28 février et le 3 avril 2023. Il a été identifié la nécessité d'élargir le groupe de travail pour également rédiger ces fiches en collaboration étroite avec les services instructeurs de la DDT 49, de l'Agence de l'eau, de la DREAL et de l'OFB.

Compte tenu de l'avancement de l'instruction du SAGE, les réflexions se poursuivront à la suite de la publication de l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE. Seront alors priorisées les fiches relatives à la protection des zones humides, aux plans d'eau et à la gestion quantitative de la ressource en eau.

2.4.1.2. Une organisation territoriale spécifique

Le nouveau SAGE prévoit l'installation de commissions territoriales, une par sous-bassin versant de référence du SAGE. Elles ont vocation à être co-animées entre la structure porteuse du SAGE et la structure pilote du sous-bassin versant concernée qui coordonne localement la mise en œuvre du SAGE.

Le 10 mars 2023, des premiers échanges politiques se sont tenus entre le Président de la CLE et les deux vice-présidents, en préparation de discussions avec le bureau de la CLE.

Ces discussions ont permis de mieux identifier le rôle des commissions territoriales, les missions des structures pilotes, la présidence des commissions mais également leur composition.

Ces premières réflexions ont permis d'alimenter un courrier adressé en août 2023 à l'attention des structures porteuses de CT Eau, de manière qu'elles engagent une concertation à l'échelle de leur sous-bassin versant pour en désigner la structure pilote. Une fois identifiées, ces structures pourront engager, avec la structure porteuse du SAGE, la mise en place d'une organisation territoriale permettant la mise en œuvre opérationnelle et efficiente du SAGE sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

En 2024, l'équipe d'animation se rapprochera des équipes des structures pilotes pour coconstruire les commissions territoriales, et avancer notamment dans leur composition. Les éléments seront présentés à la CLE pour validation. Les premières commissions se tiendront après approbation du SAGE, et auront notamment pour ordre du jour la présentation du nouveau SAGE et l'élection de la présidence de la commission.

2.4.1.3. Accompagnement des acteurs

2.4.1.3.1. Accompagner les porteurs de programmes opérationnels

Cadrement des contrats territoriaux eau

Disposition G1-2 : Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier commun à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à la Région Pays de la Loire et aux Départements Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, qui permet le financement d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux



aquatiques. Il est issu d'une stratégie territoriale sur six ans qui fait l'objet de deux contrats de trois ans. Le CT Eau assure la déclinaison des objectifs du SAGE à l'échelle des sous-bassins versants de référence. Le nouveau SAGE apporte des précisions quant au contenu des CT Eau dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et son règlement. Au regard des dispositions, le programme d'actions des CT Eau devra être articulé a minima autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative. Il pourra également comporter un volet inondation.

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur et du nouveau SAGE. Certaines études ou travaux font l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Dans le cadre de cette animation et avec la montée en puissance des contrats territoriaux multi-thématiques du territoire, une réunion, à destination des animateurs de contrats, a été organisée cette année afin de permettre les échanges entre structures et faire part des réussites et difficultés rencontrées par chacun. Cette réunion vient en complément des réunions de la cellule ASTER, sur le volet milieux aquatiques uniquement, et répond à une demande du territoire.

Cette réunion s'est tenue le 19 octobre avec pour ordre du jour :

- Point d'avancement des contrats (CT Eau) sur le territoire du SAGE ;
- Point d'étape sur l'instruction du nouveau SAGE
- Gouvernance du SAGE : Désignation des structures pilotes et mise en place et animation des commissions territoriales
- Avancement de l'actualisation des inventaires des zones humides et des inventaires des éléments structurants du paysage et retours des questionnements terrain
- Stratégie de communication du nouveau SAGE
 - Guide simplifié du SAGE ;
 - Vidéo de présentation du SAGE ;
 - Projets 2024 ;
- Avancement du déploiement de SYSMA et retour sur son utilisation
- Questions diverses

Appui à l'élaboration des contrats territoriaux Eau

Disposition G1-2 : Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau

Dans le cadre de la révision du SAGE, le SYLOA a développé des outils d'aide à la définition de la stratégie d'action des sous-bassins de référence.

L'outil « tête de bassin versant » a pour objectif :

- D'évaluer, *via* une liste d'indicateurs, les caractéristiques écologiques, hydrologiques et les pressions qui s'exercent sur les têtes de bassin versant. Pour chaque tête de bassin versant, les indicateurs les plus dégradés sont identifiés. La restauration de ces indicateurs contribue à l'atteinte du bon état. L'outil permet donc d'orienter les thématiques prioritaires de la stratégie d'action, soit à l'échelle de la tête de bassin versant, soit à l'échelle d'une masse d'eau.
- D'évaluer et hiérarchiser les efforts à produire pour l'atteinte du bon état *via* le croisement entre la vulnérabilité des têtes de bassin versant et l'état des masses d'eau par rapport aux objectifs de bon état. Cet effort correspond à un pas de temps pour la mise en œuvre d'un contrat.

L'outil « risque de transfert de pollution » évalue les risques de ruissellement du phosphore diffus agricole et des pesticides en milieu rural et identifie les secteurs prioritaires. Il a été mobilisé pour cadrer les études sur le volet pollutions diffuses.

Ils contribuent à la définition des orientations stratégiques des contrats territoriaux. Ils sont mobilisables notamment au cours des phases de diagnostic de bassin versant et de définition de la stratégie territoriale.



L'outil a été mobilisé pour élaborer les stratégies qui ont été validées en 2023 sur les sous-bassins versant de référence Erdre, Hâvre Grée et Goulaine-Divatte-Robinets. Également, une étude « qualité de l'eau » a débuté en 2023 sur le sous-bassin versant de référence Brière-Brivet durant laquelle l'outil « risque de transfert de pollution » a été utilisé pour alimenter la méthode de priorisation des secteurs sensibles à la pollution au phosphore et aux pesticides.

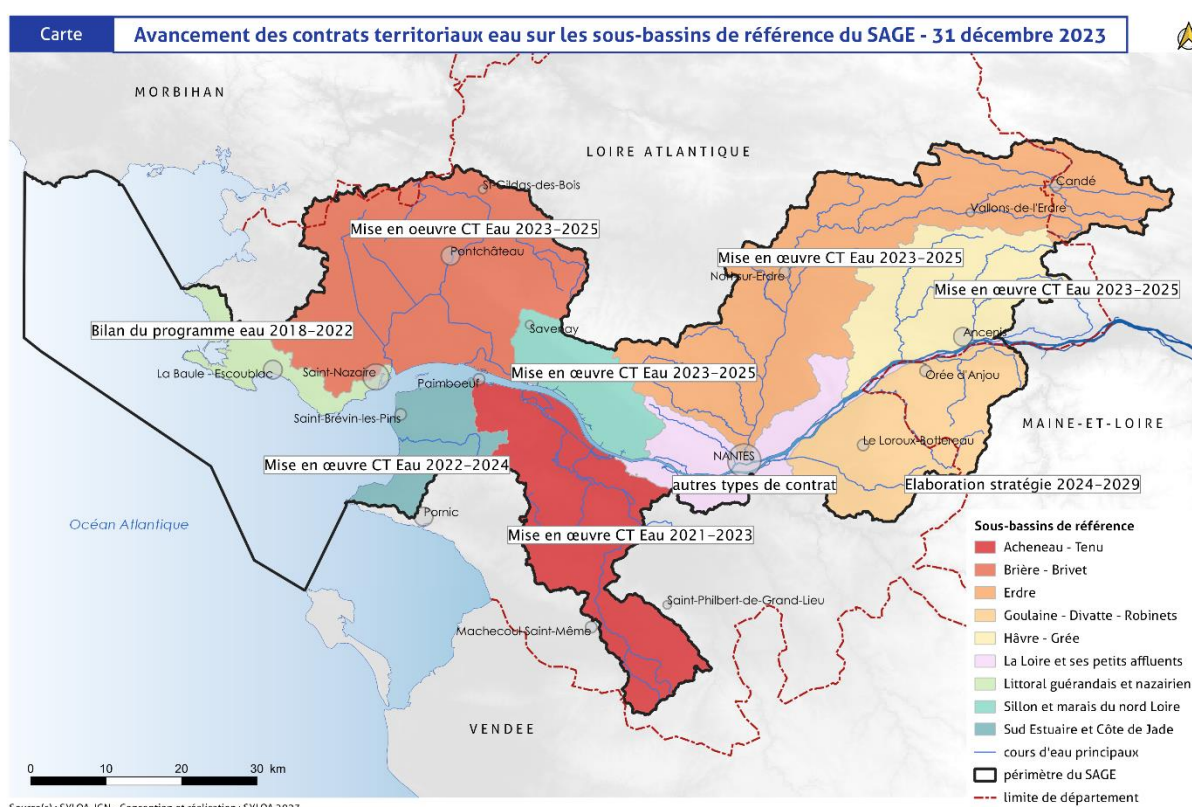
Ces outils seront mobilisés en 2024 par l'équipe du SYLOA pour alimenter la stratégie territoriale du CT Eau du sous-bassin de référence Littoral Guérandais et Nazairien.

Également des carnets de territoire présentant les enjeux et objectifs fixés par la CLE à l'échelle des sous-bassins versant et les éléments à intégrer aux programmations, sont rédigés par l'équipe d'animation. Il s'agit d'outils à destination des maîtres d'ouvrage des sous-bassins versants de référence du SAGE facilitant la mise en œuvre du SAGE.

En 2023, le SYLOA a finalisé le carnet du contrat « Goulaine-Divatte-Robinets » et initié les réflexions pour « Littoral Guérandais et Nazairien ». Ces carnets de territoire sont prioritairement rédigés pour les contrats territoriaux en phases d'élaboration et de renouvellement.

Suivi des contrats territoriaux eau

Disposition G1-2 : Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau



En 2023, les contrats territoriaux Eau prioritaires pour le suivi du SYLOA correspondent à ceux en phase d'élaboration d'une nouvelle stratégie : Erdre, Hâvre-Grée et Goulaine – Divatte – Robinets et celui en phase de reprogrammation (deuxième CT Eau de la stratégie 2021-2026) : Acheneau – Tenu.

Cela s'est traduit par :

- La participation aux réunions de travail, comités techniques et comités de pilotage ;
- Un appui au porteur de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles.



SUD ESTUAIRE ET CÔTE DE JADE

Contrat territorial Eau « Sud Estuaire et Côte de Jade » - 2022-2024



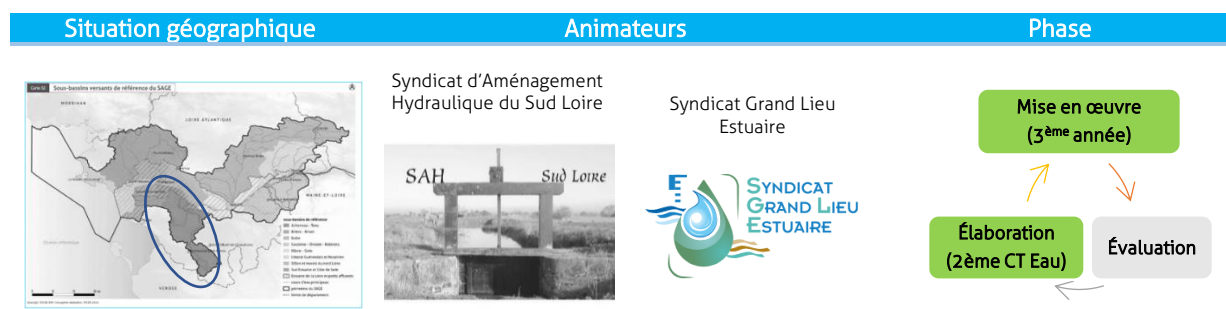
Sur le bassin versant Sud Estuaire et Côte de Jade, une entente a été signée en 2021 entre Pornic Agglomération Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire afin d'élaborer un CT Eau. L'année 2023 constitue la deuxième année de mise en œuvre du contrat.

L'équipe d'animation du SAGE a été sollicitée pour la bonne réalisation des inventaires des zones humides, éléments du paysage et plans d'eau sur le territoire du contrat. Elle a également participé aux instances de suivi du contrat, en particulier au comité technique des travaux sur les milieux aquatiques (bilan 2022 et perspectives 2023).



ACHENEAU TENU

Contrat territorial Eau « Acheneau Tenu » - 2021-2023



Sur le bassin versant Acheneau - Tenu, le CT Eau a été signé en 2021, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (SAH). Le premier CT Eau de la stratégie élaborée pour la période 2021-2026 s'achève en 2023. Parallèlement à la mise en œuvre du programme d'action, le SAH, puis le Syndicat Grand Lieu Estuaire depuis le 1^{er} juillet 2023¹, a travaillé sur la reprogrammation du 2^{ème} CTEau pour la période 2024-2026.

¹ Le Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE) est né le 1er juillet 2023 à la suite de la dissolution du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire et l'intégration d'une partie de son périmètre à celui de l'ancien Syndicat du bassin versant de Grand Lieu.



L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage tout au long de l'année. Elle a également suivi l'étude sur l'hydromorphologie des cours d'eau et affluents des marais.



Contrat territorial CTEau « Erdre » - 2023-2025



La stratégie sur le sous-bassin de référence de l'Erdre a été élaborée sur la période 2023-2028. Elle a été validée, ainsi que le programme d'actions du 1^{er} CT Eau par le bureau de la CLE le 11 mai 2023. La cérémonie de signature du 1^{er} CTEau 2023-2025 a eu lieu le 4 décembre 2023.



Le CT Eau s'appuie sur un programme d'actions ambitieux sur les trois prochaines années pour restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Erdre, pour un montant de 12,2 M€. Elles porteront en particulier sur :

- La restauration de la qualité écologique des bassins versants du Cens, du Gesvres, du Charbonneau et de l'Erdre dans sa partie amont, prenant en compte de manière coordonnée les différents aspects de la qualité écologique : état des milieux aquatiques, qualité de l'eau, état des zones humides, quantité d'eau disponible, ruissellement...
- La protection des captages prioritaires portés par les syndicats d'eau potable
- Des actions en faveur de la biodiversité « bleue » des milieux humides et aquatiques

Ce contrat engage 11 maîtres d'ouvrage différents du territoire.

Le CT Eau de l'Erdre intègre les actions relatives aux captages d'eau potable situés sur son territoire : Nort-sur-Erdre, Freigné, Louroux-Béconnais et Vritz-Candé. En 2023, l'équipe d'animation du SAGE a participé au comité de suivi de ces actions.

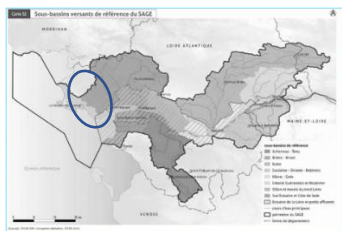
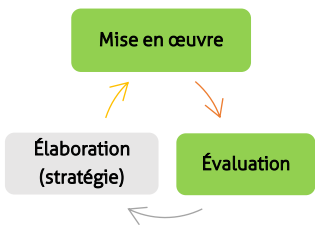
De plus, sur le territoire de l'Erdre, l'équipe d'animation du SAGE a notamment été mobilisée pour le suivi de l'étude sur les sources de l'Erdre, étude dont les actions qui en découlent avaient déjà été chiffrées dans la stratégie globale du CT Eau. La participation de l'équipe d'animation du SAGE a permis de bien prendre en compte les ouvrages prioritaires du SAGE.





LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN

Programme eau – 2025-2030

Situation géographique	Animateur	Phase
		

Le Programme Eau piloté par CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo a été prolongé d'une année. L'élaboration de la nouvelle génération du Programme Eau est en cours, la première étape étant l'évaluation du programme précédent.

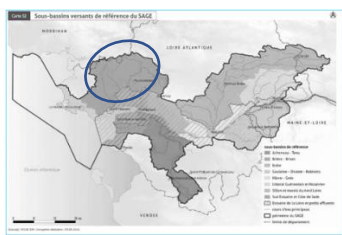
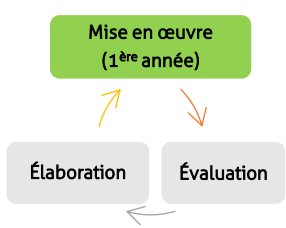
L'équipe d'animation du SAGE a élaboré, en lien avec le porteur du programme, le carnet de territoire du sous-bassin de référence Littoral Guérandais et Nazairien afin que le programme Eau prenne en compte tous les enjeux du SAGE relatifs à ce territoire.

De plus, l'équipe d'animation a participé aux COTECH et COPIL de l'étude hydrogéomorphologique menée par CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo, pour définir les espaces de fonctionnement des cours d'eau et préconiser des travaux de résilience des milieux aquatiques.



BRIÈRE BRIVET

Contrat territorial Eau « Brière Brivet » - 2023-2025

Situation géographique	Animateur	Phase
		

La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Brière-Brivet se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

Le 2ème CT Eau a été validé par le bureau de la CLE le 12 janvier 2023. La cérémonie de signature du 1^{er} CTEau 2023-2025 a eu lieu le 12 juin 2023.





Le CT Eau 2023-2025 regroupe 11 maîtres d'ouvrage identifiés pour un coût prévisionnel d'actions à réaliser de 7,4 M€.

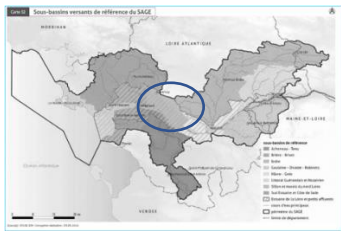
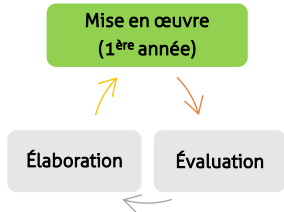
L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Étude qualité de l'eau. L'équipe a participé aux COTECH, aux COPIL de l'étude engagée par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB), permettant d'identifier les lacunes du réseau de suivi de la qualité de l'eau et de mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux sur tout le territoire ;
- Étude de définition d'un règlement d'eau sur le bassin versant du Brivet. L'équipe a participé aux ateliers compris dans l'étude ;
- Etude du devenir du site de l'ouvrage de Lavau Pierre Rouge. L'équipe a participé aux comités de pilotage organisés dans l'année ;
- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Ces études sont inscrites dans le programme d'actions du CT Eau 2023-2025 avec un portage par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-fp). 3 EPCI se sont lancées dans la réalisation de ces études sur le territoire Brière-Brivet : La Communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas, Saint-Nazaire Agglo et la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Le SYLOA a été très présent pour accompagner ces premières collectivités à s'engager dans ces inventaires.



SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE

Contrat territorial Eau « Sillon et Marais nord Loire » - 2023-2025

Situation géographique	Animateur	Phase
		

La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Sillon et Marais nord Loire se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

Le 2ème CT Eau a été validé par le bureau de la CLE le 9 février 2023. Forts du bilan positif des trois premières années, les partenaires ont validé la poursuite du programme d'actions jusqu'en 2025 lors de la cérémonie de signature du 16 juin 2023.

Le montant prévisionnel du plan d'action est estimé à 3,2 M€.





L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Le SYLOA a également été très présent pour suivre et accompagner techniquement les inventaires engagés par la Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- Règlement d'eau du Marais du Syl.



GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

Contrat territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets 2024-2026



Sur ce territoire, le SYLOA est désormais animateur du CT Eau depuis le 1^{er} janvier 2022.

La stratégie du CT Eau a été validée, ainsi que le programme d'actions du 1^{er} CT Eau par le bureau de la CLE le 5 octobre 2023. La cérémonie de signature du 1^{er} CT Eau 2024-2026 aura lieu en octobre 2024. Sur ce périmètre, il s'agit d'un premier contrat unique qui intègre, au-delà des actions sur les milieux, les anciens contrats de filières notamment celui du vignoble du pays nantais.

Le projet, d'un montant de 6,9 M€, planifie 45 actions sur six ans. Pour améliorer la qualité de l'eau, le premier CT Eau couvrira la période 2024-2026 et programme notamment : 13 km de plantation de haies et l'accompagnement d'une trentaine d'agriculteurs à des changements de pratiques. En ce qui concerne la qualité des milieux, il prévoit le rétablissement de la continuité écologique de cinq grands ouvrages hydrauliques, la restauration de 10 km de cours d'eau en tête de bassin versant et de 15 km de canaux de marais envasés.

L'équipe d'animation du SAGE a été mobilisée en 2023 pour participer à l'élaboration de la nouvelle stratégie 2024-2029 en prenant en compte le nouveau SAGE ainsi que du programme d'actions du premier contrat territorial eau sur la période 2024-2026.





Contrat territorial Eau 2023-2028



La stratégie sur le sous-bassin de référence Hâvre – Grée a été élaborée sur la période 2023-2028. Elle a été validée, ainsi que le programme d'actions du 1^{er} CT Eau par le bureau de la CLE le 13 avril 2023. La cérémonie de signature du 1^{er} CTEau 2023-2025 a eu lieu le 12 décembre 2023.



Ce contrat d'un montant de 3,5 M€ dernier décline quatre enjeux :

- La préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité connexe ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau pour respecter les objectifs fixés par le SAGE sur les paramètres phosphore, pesticides et nitrates ;
- La limitation de l'impact des étiages en favorisant la résilience du territoire dans le contexte de changement climatique ;
- La fédération des territoires et des acteurs autour d'une démarche commune, reconnue et capable de s'adapter aux aléas.

Le sous-bassin versant du Hâvre a été jugé prioritaire, les travaux débuteront début 2024. Trois maîtres d'ouvrage mettent en œuvre ce contrat : la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), la commune de Couffé et le CPIE Loire Anjou.

En 2023, l'équipe du SYLOA a été mobilisée sur l'expérimentation de la gestion du clapet du Hâvre à Oudon, inscrite au programme d'action. Elle a participé aux comités de suivi organisés par la COMPA.





LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Contrat pour la Loire et ses Annexes 2021-2026



Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) a été renouvelé en 2021 pour une durée de six ans. Il comporte :

- Un volet « lit mineur » *via* le programme de rééquilibrage du lit de la Loire sous maîtrise d'ouvrage de VNF des Ponts-de-Cé à Nantes ;
- Un volet « restauration des annexes » sous maîtrises d'ouvrages locales.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat (Comités techniques, de pilotage) qui ont notamment permis de suivre les travaux de rééquilibrage du lit de Loire menés en 2023 sur le secteur B d'Anetz à Oudon.

Le chantier en images



Tri des matériaux pour ne laisser que le sable



Ouvrage abaissé, raccourci



Estacade de l'officière (st Julien-de Concelles)



Mise en stock des plus gros enrochements pour reprise...



Chevette du bras des Babins abaissée avec échancrure...



Estacade temporaire de l'île Verte (Ancenis)

L'équipe d'animation du SAGE a également participé au comité de suivi du projet. Ce comité s'est installé en 2022 et a pour objectif de suivre et évaluer les effets du programme de travaux.

2.4.1.3.2. Le développement d'outils mutualisés

2.4.1.3.2.1. Elaboration de modèles de cahier des charges

Disposition concernée :

M2-1 : Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides

Le SYLOA est identifié par le nouveau SAGE pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages. Le 8 juillet 2022, la CLE a validé ceux permettant :

- L'actualisation des inventaires des zones humides, en réponse à la disposition M2-1 du nouveau SAGE ;
- Les inventaires des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, en réponse à la disposition QE3-8 du nouveau SAGE.

En parallèle, les réflexions ont débuté pour un deuxième cahier des charges dédié à la caractérisation des fonctionnalités des zones humides, et leur hiérarchisation pour prioriser les secteurs à restaurer. Ces réflexions, engagées avec le Forum des marais atlantiques (FMA), ont permis d'aboutir à une proposition de cadrage de la méthode, présentée en comité technique SAGE le 15 novembre 2022.

Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec deux temps de travail avec le FMA (17 mars, 20 juin), en préparation du groupe de travail du 29 juin spécifique aux cahiers des charges mutualisés réunissant les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI-fp, syndicats de bassin versant) et les financeurs.

Lors de ce groupe de travail, il a été acté :

- La poursuite de la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation des fonctionnalités des zones humides ;
- L'actualisation du cahier des charges des études préalables aux contrats pour les zones humides de marais.

Les maîtres d'ouvrages concernés, les financeurs et le FMA seront de nouveau mobilisés en 2024 sur ce dossier pour aboutir à une version finalisée de ces deux cahiers des charges. Le groupe de travail sera amené à se positionner sur une expérimentation sur un secteur test pour ajustement des cahiers des charges avant présentation à la CLE pour validation.

Dispositions concernées :

I1-3 : Améliorer la connaissance des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement

I1-5 : Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues

Dans le cadre des dispositions I1-3 et I1-5, une première étape de recherches bibliographiques a été réalisée en 2023 par l'équipe d'animation du SAGE avec l'objectif d'élaborer un cahier des charges type pour chacune des deux dispositions.

En juin 2023, un groupe de travail a été organisé avec les collectivités territoriales concernées afin de valider le cadrage et les objectifs des cahiers des charges. À la suite de ce groupe de travail et par les retours des différents acteurs, il a été décidé que la rédaction d'un cahier des charges unique, répondant aux deux dispositions, paraissait plus pertinent. Ce cahier des charges prendrait en compte le fonctionnement du bassin versant dans une logique d'intégration de l'ensemble du cheminement naturel de l'eau.

Des échanges avec certains acteurs du territoire ayant déjà mené ce type d'étude (Nantes Métropole et Cap Atlantique) ont eu lieu en septembre 2023 pour disposer de leurs retours d'expérience. La phase de concertation des acteurs du territoire, notamment avec le comité technique du SAGE, se poursuivra en 2024, pour définir le cadrage de la méthode et aboutir à la rédaction du cahier des charges.

2.4.1.3.2.2. SY SMA

SY SMA est une application web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des contrats territoriaux Eau.

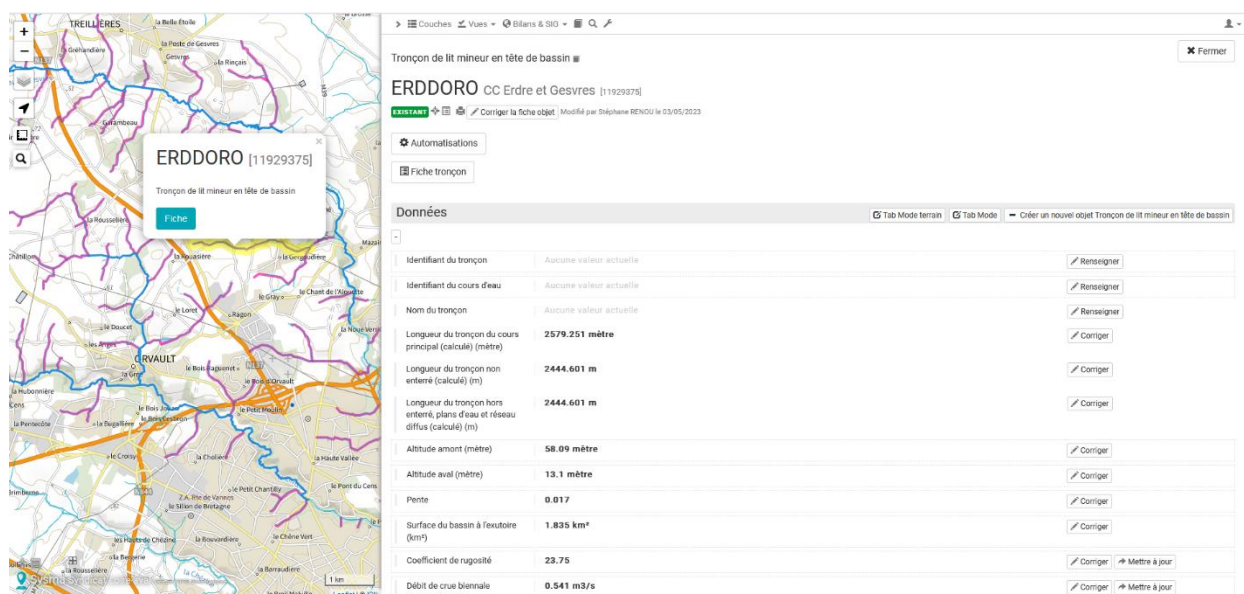


Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, il permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

Les principales fonctions attendues :

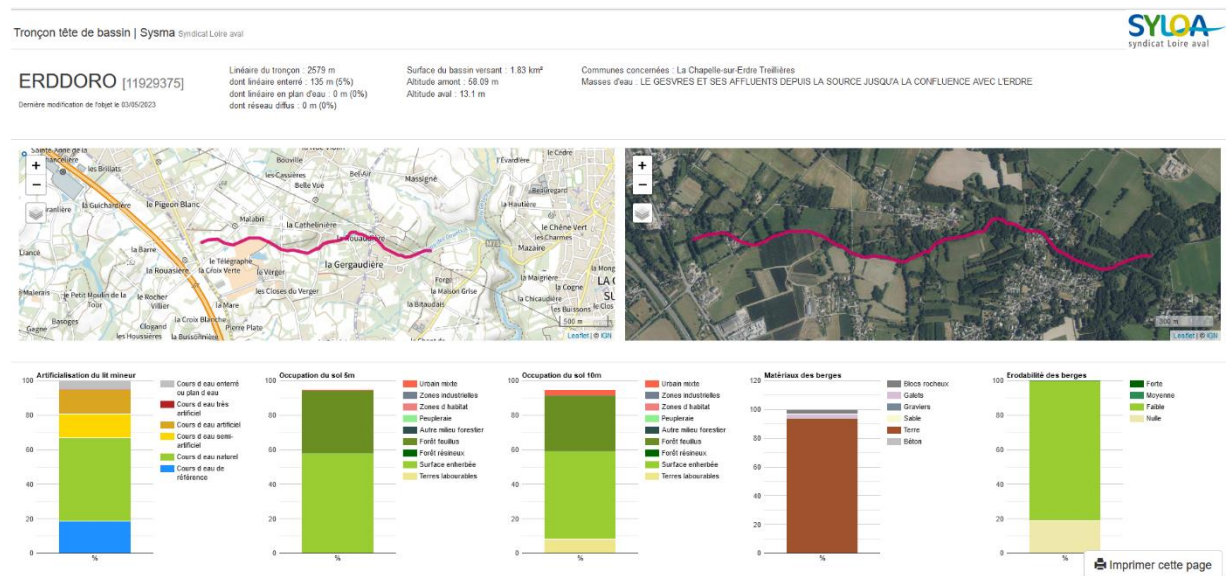
- Proposer un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions ;
- Capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences ;
- Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus ;
- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE.

SYMA a été configuré pour répondre au modèle de données fixé respectivement dans le CCTP et le guide « *Pour la réalisation d'une étude préalable au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire* ».



Extraction de l'application SYMA

Pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de contrats, des automatisations ont été intégrées dans SYMA. Elles permettent le calcul des paramètres caractéristiques et des indices fixés par la méthode de



Fiche synthétique d'un tronçon en tête de bassin

caractérisation des cours d'eau en tête de

bassin versant établie par l'OFB. Une fois les calculs réalisés, SYSMA propose désormais la présentation des valeurs sous forme de fiche synthétique.

Les étapes du déploiement :

Le déploiement s'est déroulé depuis 2021 sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire en fonction de l'avancement des contrats territoriaux (cf tableau ci-dessous).

3 scénarios ont été établis pour l'intégration des données dans l'outil :

- Scénario 1 : Saisie des données directement sous SYSMA
- Scénario 2 : Saisie sous QGIS puis versement sous SYSMA
- Scénario 3 : Saisie du programme d'action sous SYSMA sans reprise des données d'état des lieux / diagnostic

Pour les CT Eau en cours depuis 2020, un scénario de reprise des données antérieures a été assuré par la cellule ASTER lorsque les études respectaient le CCTP « études préalable *au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial* ».

Avancement du déploiement au 31 décembre 2023 :

Bassin	Scénario	CCTP étude préalable pris en compte	Formation des futurs utilisateurs	Intégration des données état des lieux dans SYSMA	Intégration du programme d'actions validé dans SYSMA
Sillon Marais du Nord Loire (CCLS)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Cens et Gesvres (NM – CCEG)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Charbonneau (NM)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Hâvre - Grée	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire
Goulaine –Divatte - Robinets	2	oui	oui	En cours par le prestataire	En cours par le prestataire
Sources de l'Erdre	2	oui	À venir	En cours par le prestataire	En cours par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade (Adapto)	2	oui	oui	En cours par le prestataire	En cours par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade	3	non	oui	non	En cours par les équipes Pornic Agglo et CCSE
Brière - Brivet	3	non	oui	non	En cours par les équipes du SBVB
Acheneau - Tenu		non	non	non	À venir
Littoral guérandais et nazairien	À venir	oui	À venir	À venir	À venir

2.4.1.3.3. Le SAGE dans les documents d'urbanisme

La disposition G2-6 du nouveau SAGE a pour objet de veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme.

Elle prévoit ainsi la réalisation d'un guide pour la bonne prise en compte du SAGE.

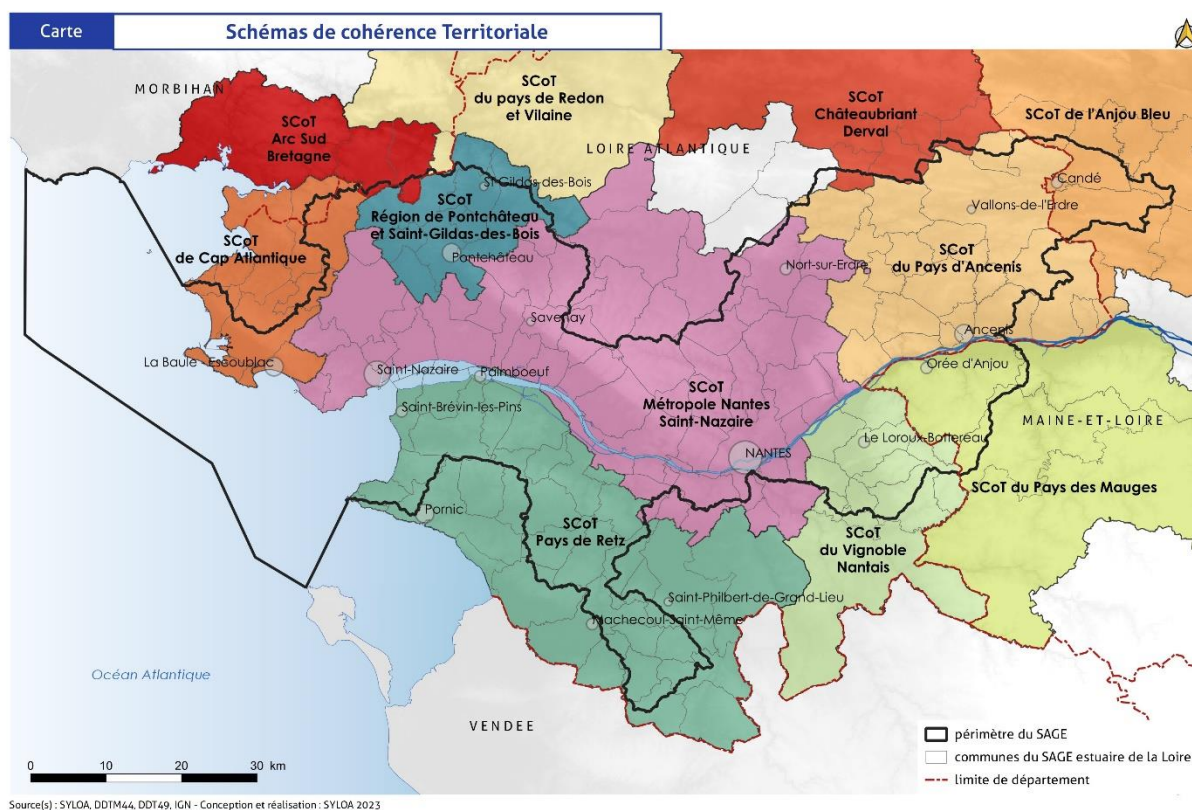
En 2023, l'équipe d'animation a lancé une consultation pour recruter un prestataire compétent en urbanisme. Après analyse des offres, La Boîte de l'espace a été retenue par le SYLOA pour un montant de 16 500 € HT. La prestation est financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.

Pour ce guide, un groupe de travail a été mis en place et réunit notamment les EPCI-fp, structures porteuses de SCOT et financeurs. La tenue du groupe de travail a pour objectif d'aboutir à un guide



répondant aux attentes et besoins de chacun. La première réunion du groupe de travail s'est tenue le 28 novembre 2023 ; il se réunira de nouveau en 2024 à deux reprises.

En parallèle, l'équipe d'animation du SAGE a poursuivi son accompagnement des EPCI-fp et structures porteuses de SCOT dans la révision de leurs SCOT. Sur le périmètre du SAGE, les 11 SCoT sont en révision.



2.4.1.4. Communication et sensibilisation sur les enjeux du SAGE

Disposition G3-1 : Elaborer une stratégie et un plan de communication du SAGE

Validation de la stratégie de communication de la CLE

La Commission Locale de l'Eau a validé le 30 mars 2023 la stratégie de communication et de sensibilisation du SAGE. Elle se décline en trois axes stratégiques :

Axe 1 : Favoriser l'appropriation du nouveau SAGE

Objectif opérationnel 1 :
Partager des messages communs

Objectif opérationnel 2 :
Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du nouveau SAGE

Objectif opérationnel 3 :
Faciliter la mise en compatibilité avec les documents de planification SCOT (PLU / PLUi

Axe 2 : Maintenir la dynamique de projet commun

Objectif opérationnel 1 :
Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE

Objectif opérationnel 2 :
Consolider les liens entre structure porteuse, la CLE et les porteurs de programmes opérationnels

Axe 3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE

Objectif opérationnel 1 :
Sensibiliser les publics prioritaires

Objectif opérationnel 2 :
Accompagner les membres de la CLE dans leur communication auprès du grand public

La stratégie sera déployée via un plan d'actions sur 6 ans avec pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et inciter les usagers à adopter de bonnes pratiques pour réduire les impacts sur les milieux aquatiques et les ressources en eau.

En 2023, la réalisation des premiers supports de communication a été entreprise : une vidéo de présentation du SAGE et la création d'un guide du SAGE simplifié.

- **La vidéo** présentera succinctement le SAGE, et pourra être utilisée en introduction de réunion, sur le site Internet, ou sur les réseaux sociaux

Cette vidéo viendra présenter le territoire, la Commission locale de l'eau et son organisation, ainsi que les principaux enjeux du SAGE illustrés d'exemples concrets qui mettent en avant des mesures phares. Pour cette vidéo, les membres du bureau de la CLE ont souhaité mettre en avant trois enjeux : qualité des milieux aquatiques (zones humides), qualité des eaux, et gestion quantitative et alimentation en eau potable.



Le tournage de la vidéo de présentation du SAGE

- Le guide du SAGE simplifié permettra aux acteurs chargés de la mise en œuvre du SAGE d'avoir une première approche de son contenu.

Ce guide se veut explicatif, simple, pédagogique et illustré. Il viendra en complément du PAGD et du règlement.

Il présentera :

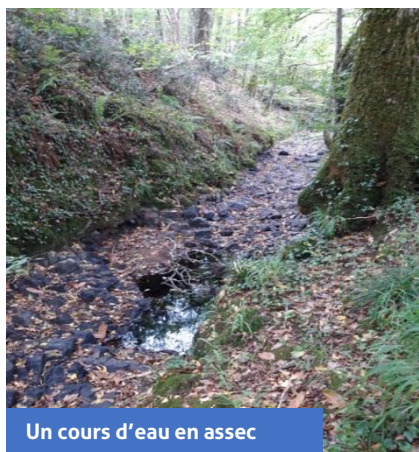
- Le rôle du SAGE, ses objectifs, ses étapes d'élaboration
- Le bassin versant de l'Estuaire de la Loire et ses sous-bassins versants
- Les grands enjeux du SAGE et les principales actions qui en découlent
- Les dispositions qui concernent chaque catégorie avec des renvois vers les documents du SAGE
- Les ambitions du SAGE.

Il sera diffusé par mailing aux membres de la CLE et imprimé à la demande.

2.4.2. Améliorer la connaissance pour mieux cibler les actions

2.4.2.1. Poursuite de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

Disposition GQ1-1 : Améliorer la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins-ressources »

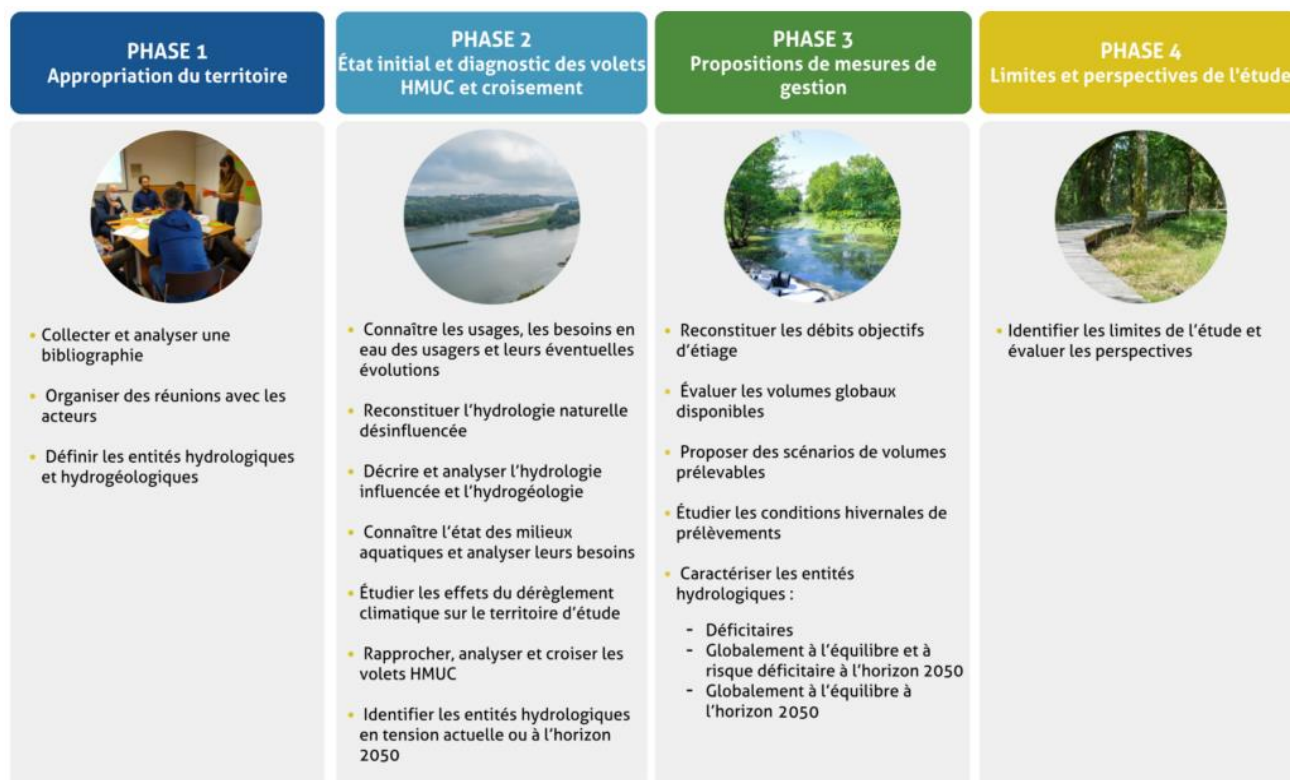


Un cours d'eau en assec

Le nouveau SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins-ressources ».

L'étude, financée à 70% par l'Agence de l'eau et 10% par la Région Pays de la Loire, a été engagée dès début 2022.

ANTEA GROUP, cabinet de conseil en environnement, a été retenu fin 2021 à la suite de la consultation pour le pilotage de l'étude pour un montant de 514 500 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles).



Les étapes de l'étude HMUC

Les 4 objectifs de l'étude sont les suivants :

- Identifier les sous-bassins versants en tension quantitative en croisant les différents volets hydrologie, milieux et usages dans une perspective de changement climatique ;
- Évaluer les volumes d'eau disponibles par type de ressource ainsi que les débits objectifs d'étiage suffisants sur les cours d'eau pour répondre aux besoins des milieux ;
- Définir des volumes prélevables pour la ressource en eau superficielle en période de basses eaux ;
- Encadrer les conditions de prélèvements hivernaux.

Pour rappel, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation de la phase 1 de l'étude, validée en juin 2022, puis au lancement de la phase 2, dont l'objectif est la réalisation de l'état des lieux des 4 volets HMUC, puis leur croisement, afin d'identifier les territoires en tension actuelle ou à l'horizon 2050.

En 2023, la phase 2 de l'étude s'est poursuivie avec la réalisation de 3 ateliers relatifs aux scénarios d'évolution des usages et au modèle d'allocation de la ressource WEAP. Les hypothèses discutées en ateliers ont ainsi été validées lors du comité de pilotage du 4 avril. En parallèle, le travail sur les débits biologiques a été lancé avec la réalisation des campagnes de terrain qui se sont étalées du mois de janvier à juin 2023, du fait de conditions hydrologiques très instables. Trois groupes de travail sur les débits biologiques ont été organisés les 23 mai, 5 septembre et 23 novembre. Le comité de pilotage du 3 octobre a permis de présenter les premiers résultats de l'état des lieux des 4 volets, lors duquel les acteurs ont formulé des remarques sur certaines thématiques du volet « Usages ». Les hypothèses ont ainsi été rediscutées lors d'un groupe de travail le 30 novembre.

En parallèle, un glossaire a été rédigé sur les notions associées à la gestion quantitative, à destination des membres de la CLE et des divers acteurs du territoire. Il a été diffusé aux membres des instances en février 2023 et pourra être alimenté tout au long de l'étude en fonction des besoins.

Enfin, une réunion inter-SAGE réunissant les SAGE Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf et marais breton et Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu, s'est tenue le 7 novembre 2023. L'objectif est de lancer une dynamique entre ces 3 SAGE sur la thématique de la gestion quantitative, ces territoires étant liés par les transferts d'eau existants depuis la Loire et le Lac de Grand-Lieu vers le marais breton. Cette première réunion a été l'occasion de présenter l'état d'avancement des études HMUC et de partager les points forts et difficultés rencontrés sur chacune des études.

2.4.2.2. Etude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet

Disposition GQ1-2 : Etudier les impacts des prélèvements en eau souterraine sur les cours d'eau et zones humides associées

Des réflexions autour de l'étude des liens entre les nappes de Campbon, de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet ont été engagées depuis 2021 par l'équipe d'animation avec les collectivités et partenaires. Un déficit de données sur les eaux superficielles a été identifié par le comité de pilotage, retardant le lancement de l'étude. Les échanges ont conclu à la nécessaire détermination des contours de l'étude afin de mettre en place des suivis hydrologiques adaptés, qui permettront d'acquérir les données manquantes à moyen terme.



Dans ce cadre, une note a été rédigée par l'équipe d'animation du SAGE et diffusée aux différents acteurs. Une réunion, organisée le 13 décembre 2023, a permis aux acteurs d'échanger sur les contours et objectifs de l'étude et d'identifier les données nécessaires à sa réalisation. Un travail d'inventaire des données disponibles sur le territoire sera à réaliser en 2024 par l'équipe d'animation.



2.4.2.3. Accompagnement à la mise en place de stations de suivi hydrométriques

Disposition GQ1-3 : Compléter les dispositifs de suivi des niveaux d'eau

Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire dispose d'un réseau actuel de stations hydrométriques insuffisant pour un suivi homogène du territoire. L'absence de stations a notamment été relevée dans le cadre de l'étude HMUC du SAGE. Lors de l'élaboration des contrats territoriaux Eau, l'équipe d'animation a invité les porteurs de contrats à inscrire, dans leurs actions, la mise en place de stations de suivi des débits pour améliorer la connaissance sur les cours d'eau du territoire. Un travail d'appui aux syndicats de bassin/EPCI-FP (organisation de réunions, lien entre ces structures et les services de l'Etat, partage de retour d'expérience, etc.) peut aussi être réalisé en partenariat avec la DREAL et l'Agence de l'eau. Ce travail a notamment été engagé en 2020 avec le Syndicat du bassin versant du Brivet afin de disposer des données nécessaires à l'étude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet, et sera poursuivi avec les autres structures porteuses de programmes opérationnels.

2.4.2.4. Etat des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE

Dispositions :

- QE1-1 : Améliorer la connaissance des flux de nutriments
- QE1-2 : Uniformiser les protocoles et organiser le suivi de la qualité des eaux
- QE1-3 : Réaliser un suivi complémentaire de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites
- E2-5 : Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes
- E2-6 : Améliorer la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire
- L1-6 : Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières

Les objectifs visés sur ces enjeux sont notamment de :

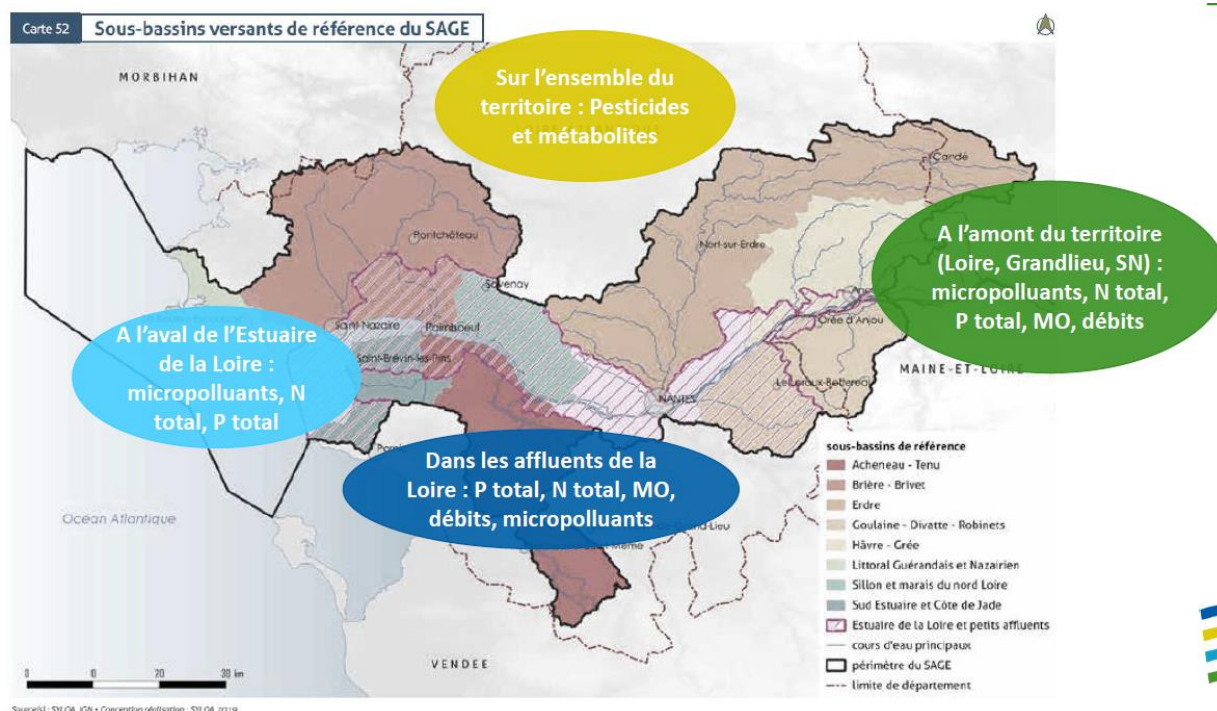
- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants
- Atteindre le bon potentiel de la masse d'eau de transition

Afin de répondre aux objectifs et dispositions cités ci-dessus, un état initial de la connaissance a été établi en 2022.

En 2023, les données nécessaires pour répondre aux dispositions et objectifs ont été identifiées. Les données pouvant être utilisées dans le suivi d'évaluation du SAGE et les zones où les données



(notamment des analyses de pesticides, de micropolluants et de débits, sont manquantes ont été identifiées.



2.4.2.5. Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais

Disposition M2-9 : Assurer une veille sur le suivi de la qualité des marais

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont inadaptées pour caractériser l'état des marais, notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux.

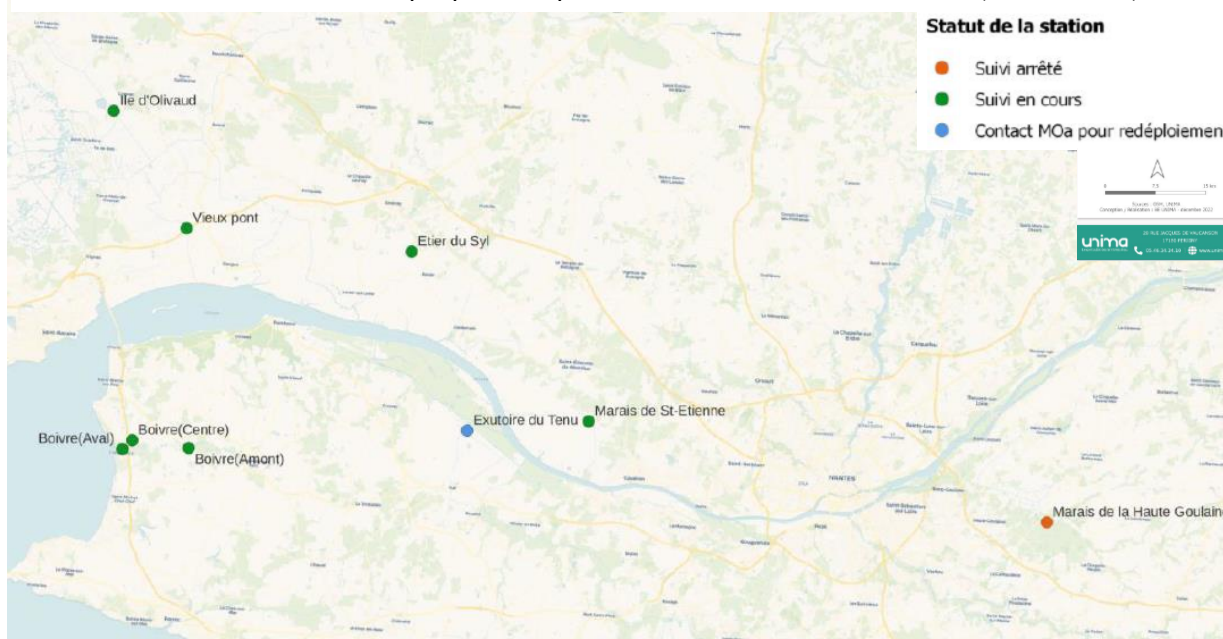
Une réflexion a donc été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du FMA pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du nouveau SAGE intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

En effet, un indicateur de qualité des habitats aquatiques en zones humides a été mis au point en Charente Maritime par un consortium universitaire sous l'égide de l'Unima, avec l'appui du Conseil Général 17 et des Agences de l'eau (AELB et AEAG). Son utilité évidente pour le rapportage relatif à l'état de santé des zones humides en relation avec l'action publique de gestion et d'entretien en fait un candidat valable pour suivre les objectifs de la DCE en Zones humides. La sensibilité de l'outil permet également son emploi pour l'aide au pilotage de la gestion par les acteurs locaux.

Le but de cet indicateur est de mettre au point à l'aide de paramètres simples et quantifiables la technique de caractérisation du niveau trophique du compartiment aquatique, en marais côtier ou en zone humide méso à eutrophe (naturellement ou non). Ce niveau trophique permet de traduire la capacité d'accueil des biotopes aquatiques, et traduit notamment le potentiel épurateur.

Son évaluation renseigne sur des altérations et dysfonctionnements divers naturels ou induits par la gestion humaine (crues, orages, confinements, drainages...). L'objectif final de cet indicateur est de pouvoir permettre au gestionnaire de mettre en place une gestion hydrologique ou un entretien adapté pour retrouver les bons équilibres (déconfinement, recirculation, dilution, alimentation, chasses, curages, profilage, régulation des hydrophytes et hélophytes, faucardage, etc.).

Stations de suivi de l'indicateur trophique sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire (décembre 2022)



Afin d'accompagner le développement de l'outil d'indicateur trophique, une journée technique de perfectionnement est prévue en 2024.

Celle-ci aura 2 objectifs conjoint :

1. Rappeler l'utilité et le fonctionnement de l'indicateur trophique (en lien avec la première formation qui avait été dispensée)
2. Présenter le nouvel outil de « calculatrice » disponible en interface web pour le calcul de cet indicateur.

Cette formation dispensée par le FMA aura lieu en septembre 2024.

2.4.3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

2.4.3.1. Centralisation des données de l'eau

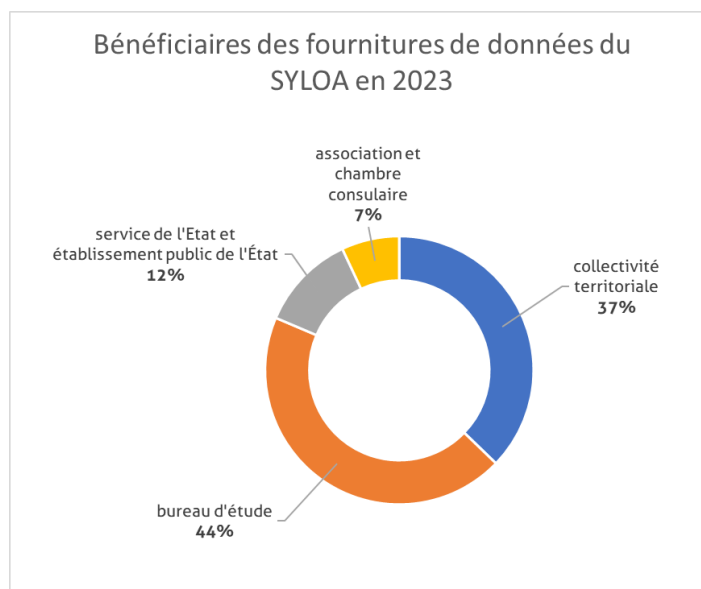
Disposition G1-3 : Centraliser et valoriser les données de l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données qui sont organisées au sein d'un système d'information. Alimenté depuis 2004, il intègre en 2023 environ 700 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur Internet. Le tiers restant est le résultat d'une production en régie que l'équipe d'animation du SAGE partage avec les acteurs du territoire. Sur l'année 2023, 43 demandes ont fait l'objet d'une fourniture de données, principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.



Ce travail s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- Maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- Assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;
- Contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser, collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.



L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi documenté au sein d'un catalogue de données.

L'objectif du nouveau SAGE est de définir une vision d'ensemble des données existantes sur le territoire. Pour ce faire, le SYLOA devra une fois les données centralisées, les synthétiser, les structurer pour une intégration dans les banques nationales pour enfin les diffuser auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau. Ce travail sera mené en 2024 au travers de l'Open data. Ces données sont par ailleurs exploitées pour alimenter le tableau de bord du SAGE.

2.4.3.2. Évaluation du nouveau SAGE – Tableau de bord

Disposition G1-3 : Centraliser et valoriser les données de l'eau

L'équipe d'animation mène une réflexion depuis 2020 pour la définition d'une logique d'évaluation adaptée afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du SAGE : le tableau de bord. Cet outil identifié dans la disposition G1-3 du SAGE, sera actualisé tout au long de la mise en œuvre du SAGE et servira d'outil de pilotage du SAGE pour la CLE.

Le tableau de bord est organisé autour de deux angles d'évaluation :

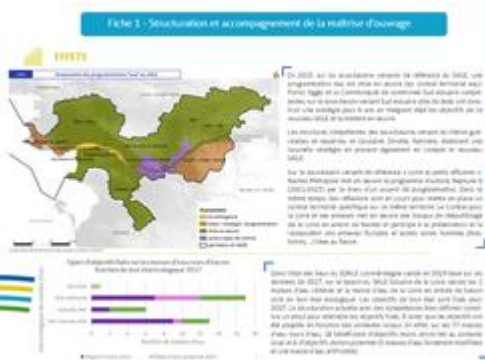
- Le suivi des actions préconisées par le SAGE sur le territoire ;
- Le suivi des effets qui fournit l'analyse de l'évolution des pressions, de l'état du milieu, de la qualité et de la ressource quantitative en eau. Ce suivi apporte à la CLE des éléments d'appréciation de l'efficacité des actions engagées.

En 2022, ces deux angles ont été repris pour constituer une grille d'indicateurs qui, déployés au sein de 20 fiches, permettent une lecture et une mise en perspective des grands enjeux du nouveau SAGE avec les objectifs généraux fixés par la CLE. Les fiches constituent la trame du tableau de bord.

Les indicateurs ont été alimentés en 2023 (sur la base de l'année 2022) pour une première production du tableau de bord fin 2023 en vue de sa validation par la CLE en mars 2024.



Extrait du tableau de bord



2.4.3.3. Observatoire

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'observatoire propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d'analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l'hydrologie.

Observatoire Syndicat Loire aval

Phosphore total [Code SANDRE : 1350]

Objectif 0.2 mg/L

Concentration de Phosphore total <= 0.2 mg/L (DCE cours d'eau)

Respect sur toutes les stations de suivi ayant des données dans les 10 dernières années

Voir tous les points de suivi

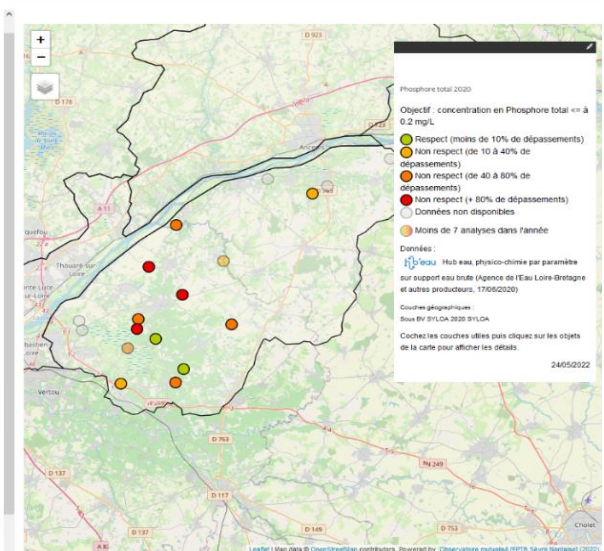
Déroulez le territoire :

- Achenay - tous (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Bézu - tous (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Erde - tous (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Gaulaine - tous (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Hilbert - tous (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- La Loire et ses petits affluents (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Libral et petits affluents (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Silbert et petits affluents (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)
- Sud Estuaire et Cote de Jade (mesures dans les 10 dernières années) - (Toutes)

Secteur sélectionné : Gaulaine - Druelle - Rubbets

En 2020, sur les 13 stations suivies :

- Respect (moins de 10% de dépassements) : 2 stations concernées (15.38%)
- Non respect (de 10 à 40% de dépassements) : 5 stations concernées (38.46%)
- Non respect (de 40 à 80% de dépassements) : 3 stations concernées (23.08%)
- Non respect (> 80% de dépassements) : 3 stations concernées (23.08%)
- Données non disponibles : 0 station concernée (0.00%)



Extraction de l'observatoire

Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides, etc.) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs.

En 2021, un mode d'accès par bassin versant de référence a été développé pour fournir une consultation des résultats de la surveillance plus adaptée au suivi des programmes d'action.

2.5. SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE

L'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE et veiller à l'information de la CLE :

Sur le territoire du SAGE :

- Réunions de l'étude multi-aléas inondation à Machecoul
- Comité de suivi du projet BiotroL
- Comité technique et comité de pilotage PPRI Loire amont
- Comité de suivi du projet de feeder entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans
- Ateliers de concertation dans le cadre de la candidature au titre « Réserve de Biosphère » portée par le Parc naturel régional de Brière

À l'échelle départementale :

- Comité Départemental de l'eau de Loire-Atlantique (Préfet, DDTM, Département) ;
- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (Comité technique et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Révision du Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (Conseil départemental 44)
- Comités ressource en eau (DDTM de Loire-Atlantique).
- Comités Départementaux de l'eau (DDT Maine-et-Loire).

À l'échelle régionale :

- Concertation sur le Plan d'Actions Régional (PAR) Nitrates des Pays de la Loire ;
- Atelier de réflexion sur le projet PRELEV'EAU
- Webinaire de restitution de l'étude sur les étiages en Pays de la Loire (DREAL)
- Présentation du GIEC des Pays de la Loire (Comité 21)

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

- Réunions des animateurs de bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Etude préalable au lancement d'une analyse HMUC sur les axes Allier et Loire (EP Loire)
- Journée d'information sur le projet Life Eau & Climat (OIEau – AELB)





Pour nous contacter :

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

Directeur de publication : Claude CAUDAL

Rédacteurs : Équipe du SYLOA

Crédits images : SYLOA / Philippe MARCHAND / GIP ESTUAIRE DE LA LOIRE / Delphine LETHU / Patrick GARCON

